SYNERGÎLES
Pôle d'innovation de la Guadeloupe

ORDEC GUADELOUPE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

BILAN DES DÉCHETS

ANNÉE 2025



Déchèterie de Trioncelle et "Déchetterie de la Basse-Terre"

REGION GUADELOUPE
Archipel d'Avenir

PRÉFET DE LA GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

REMERCIEMENTS

Merci aux contributeurs de données, collectivités, syndicats et opérateurs, partenaires essentiels, qui ont rendu possible l'élaboration de ce « Bilan des déchets 2025 » :

AER
AGRIVALOR
ALBIOMA
AUTO CASSE PLUS
CA GRAND SUD CARAÏBE
CA NORD BASSE-TERRE
CAP EXCELLENCE
CARIBÉENNE DE RECYCLAGE
CC DE MARIE-GALANTE
CCI DE GUADELOUPE
CERC GUADELOUPE
ECODEC
ECOLOGIC
ECOMPAGNIE
ENERGIPOLE ESPERANCE
ENERGIPOLE VERDE
GARDEL
GRATIFERIA GUADELOUPE
GUADELOUPE RECYCLERIE SOLIDAIRE
GWADA TP
INDDIGO
INTERFILIERE REP 971
JANKY ENVIRONNEMENT
KARUKERA ASSAINISSEMENT
LA DECHETTERIE DE JARRY SGSDM
PER ANTILLES
REVIFER
SARP CARAIBES
SECHE HEALTHCARE
SGB
SGEC
SINNOVAL
SIPS
SNR
SOPAVE
SYVADE
TDA
TRIONS

L'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (ORDEC) est une instance collaborative d'aide à la décision, créée dans le but d'observer l'évolution de la gestion des déchets et des ressources de notre territoire.

Il vise à centraliser des données afin de les analyser et d'en assurer la diffusion. Les données peuvent être collectées, évaluées ou issues d'études spécifiques.

L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GUADELOUPE EST COMPOSÉ :

- **d'un secrétariat**, assuré par Synergîles, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure les missions de l'observatoire ;
- **d'un Comité de pilotage de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (ORDEC),** composé de la Région Guadeloupe, de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et de Synergîles.

Pour chaque année d'exercice, l'ORDEC produit un bilan annuel de la gestion régionale des déchets ainsi qu'une synthèse. Ces publications ont pour but de fournir un état des lieux complet, cohérent et homogène de la gestion régionale des déchets et de permettre aux gestionnaires de déchets, collectivités et entreprises d'avoir des éléments de référence et de comparaison.

L'ensemble de ces données a fait l'objet d'un traitement et d'une analyse par l'ORDEC, encadré par son comité technique.

LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE

EN BREF...

La gestion des déchets en Guadeloupe connaît depuis plusieurs années **une transformation progressive de son organisation**. Le développement du réseau de déchèteries, le déploiement des collectes sélectives et des filières à responsabilité élargie du producteur, ainsi que l'amélioration du maillage en équipements offrent progressivement davantage de solutions pour détourner les déchets des ordures ménagères résiduelles et de l'enfouissement. Cette évolution répond aux orientations du PRPGD, qui vise notamment à renforcer la prévention, le tri et la valorisation des déchets.

Sur le temps long, plusieurs tendances positives se dessinent. Les **ordures ménagères résiduelles diminuent très légèrement**, tandis que les collectes séparées prennent une place croissante. Le tri des emballages et papiers s'est notamment développé depuis 2019, même si les performances restent encore éloignées des objectifs régionaux et très variables selon les territoires. Le verre suit également une tendance globalement favorable : entre 2019 et 2023, les tonnages collectés avaient déjà progressé de 38 %, parallèlement au développement du réseau de bornes d'apport volontaire.

Cette évolution s'accompagne surtout d'un **changement dans les modes de collecte des déchets occasionnels**. Le renforcement du réseau de déchèteries permet de capter davantage de déchets dans des filières dédiées. Cette dynamique se confirme nettement en 2025, avec **64 287 tonnes collectées en déchèteries, soit +15 % par rapport à 2024**. Elle traduit à la fois la montée en puissance de plusieurs équipements et une meilleure couverture du territoire. Pour autant, les collectes de déchets verts et d'encombrants en porte-à-porte restent importantes : le développement des déchèteries ne s'est donc pas encore traduit par un basculement complet de ces flux vers l'apport en déchèterie.

Entre **2024 et 2025**, les évolutions apparaissent ainsi davantage comme la poursuite et l'accentuation de tendances déjà engagées que comme une rupture. Les performances de collecte sélective progressent sur certains flux et territoires, tandis que d'importants écarts persistent entre EPCI, liés notamment au maillage des équipements et aux choix d'organisation entre porte-à-porte et apport volontaire. La hausse des PEHV et la progression des apports en déchèterie constituent des signaux favorables, mais elles doivent être mises en regard de la **qualité du tri**, qui demeure un enjeu majeur.

Au-delà des évolutions annuelles, le principal défi reste en effet celui de la **réduction des quantités produites et de leur orientation vers des filières de valorisation**. En 2025, 66% des DMA sont encore orientés vers le stockage, contre 34 % vers une valorisation matière ou organique.

Les évolutions observées ces dernières années montrent que les infrastructures et les pratiques progressent, mais que leur montée en puissance doit désormais se traduire par une réduction plus marquée des déchets résiduels et de l'enfouissement.

Population
384 160 hab.

Objectif Région Guadeloupe

OMR : 217 kg/hab.
PEHV : 23 kg/hab.
Verre : 20 kg/hab.

Nombre de déchèteries : 26
Collecte en déchèterie : 183 kg/hab.

La collecte

Porte-à-porte

184 665 t
+ 0,6 %

Ratios

OMR	321 kg/hab.
Déchets verts	98 kg/hab.
Encombrants	46 kg/hab.
PEHV	13 kg/hab.

Borne de tri

914 bornes vertes
670 bornes jaunes

4727 t
Verre - 5% - 9 kg/hab.
Papiers emballages - 22% 3 kg/hab.

Déchèterie

19 déchèteries
64 287 t
+ 15%

167 kg/hab

Flux de déchets

Déchets Ménagers et Assimilés

OMR
123 261 t
-0,3 %

Déchets Verts
67 006 t
+ 7 %

Encombrants
35 500 t
+ 1%

Verre
3 535 t
-5%

PEHV
6 677 t
+ 7,5 %

Erreurs de tri PEHV 53 %
Verre non conforme 25 %

Déchets d'Activités Économiques

Déblais et gravats
45 911 t

Déchets verts
24 943 t

Métaux
21 075 t

VHU
10 075 t

Consommation des ménages

+1,2 %

Source IEDOM Conjoncture économique Avril 2026

La destination des DMA

Valorisation matière	7 %
Valorisation organique	26 %
Enfouissement	66 %

En Guadeloupe	84 %
Hors Guadeloupe	16 %

Les acteurs de la gestion des déchets

- 3 Centres de tri et de réemploi
- 3 déchèteries professionnelles
- 19 déchèteries publiques
- 3 installations de tri et de traitement
- 3 installations de réception et de tri
- 2 installations de stockage de déchets non dangereux
- 2 unités de recyclage inertes
- 2 installations de traitement des DASRI
- 1 centre de collecte et de transit des déchets dangereux
- 3 centres de déconditionnement des biodéchets
- 2 centres VHU et 1 centre de broyage
- 4 plateformes de compostage dont 2 privées
- 4 EPCI et 2 syndicats
- 7 chargés de mission déchets (ADEME, CCI, Région Guadeloupe, ...)
- 24 éco-organismes dont 6 représentants locaux

Coûts aidés = Dépenses des collectivités – Aides des éco-organismes

OMR	132 € HT/hab	Déchèterie	29 € HT/hab
Verre	1,2 € HT/hab	Déchets verts	18 € HT/hab
Papiers et emballages	20 € HT/hab	Encombrants	21,8 € HT/hab

TABLE DES MATIÈRES

1 PRÉVENIR
pour réduire les déchets à la source 9

- 1.1 Les moyens de prévention des déchets 9
- 1.2 Les actions phares de prévention des déchets 9
- 1.3 Les chiffres de la prévention des déchets 11

2 COLLECTER
pour mieux capter les déchets 13

- 2.1 Les moyens de gestion des déchets 13
- 2.2 Les actions phares de collecte des déchets 14
- 2.3 Les chiffres de la collecte des déchets 15

2.3.1 Collecte PEHV en borne d'apport volontaire 15
2.3.2 Collecte de verre en borne d'apport volontaire 17
2.3.3 Collecte en porte-à-porte 18
2.3.4 Apport en déchèterie 21
2.3.5 Bilan des déchets ménagers et assimilés 24
2.3.6 Collecte des déchets des professionnels 27

3 TRAITER
pour réduire l'enfouissement 28

- 3.1 Les opérations de gestion des déchets 28

3.1.1 Les acteurs 28
3.1.2 Les chiffres 30

- 3.2 Les filières de gestion des déchets 32

4 Mobiliser
les éco-organismes au service du territoire 34

- 4.1 Le rôle des éco-organismes 34
- 4.2 La performance des éco-organismes 36

5 Maîtriser
les coûts 37

- 5.1 Les coûts complets de gestion 37
- 5.2 Les coûts liés aux taxes 38
- 5.3 Les recettes 39
- 5.4 Les moyens de financement 39

6. ANNEXES 40

- 6.1 Indicateurs du PRPGD 42

RÉPERTOIRE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS 48

Glossaire 49

RÉPERTOIRE DES Tableaux 50

RÉPERTOIRE DES Cartes 50

RÉPERTOIRE DES Graphiques 51

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE
du bilan des déchets

Périmètre géographique et démographique 384 160 hab.

Les chiffres clés sont basés sur le territoire de la **Guadeloupe continentale et les îles du Sud** (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade).

En 2023, l'archipel de la Guadeloupe regroupe **384 160 habitants** (population INSEE légale 2023 disponible en 2024). Depuis 2019, la population guadeloupéenne est en recul avec peu d'incidence sur l'organisation de la gestion des déchets.

Tableau 1. Répartition de la population et des communes par EPCI et syndicat

EPCI / Syndicat	Nombre de communes	Population 2023	Typologie d'habitat ADEME
CA Grand Sud Caraïbe	11	74 310 hab.	Mixte urbain
CA du Nord Basse-Terre	6	78 030 hab.	Mixte urbain
CA Cap Excellence	3	97 019 hab.	Touristique urbain
CC de Marie-Galante	3	10 350 hab.	Autre touristique
SINNOVAL	9	124 451 hab.	Touristique et mixte urbain
TOTAL Guadeloupe	32	384 160 hab.	

Sources : INSEE, population municipale

NB : la population prise en compte pour l'année N est la population issue du recensement de l'année N-2

[1] Dont les Saintes (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas)

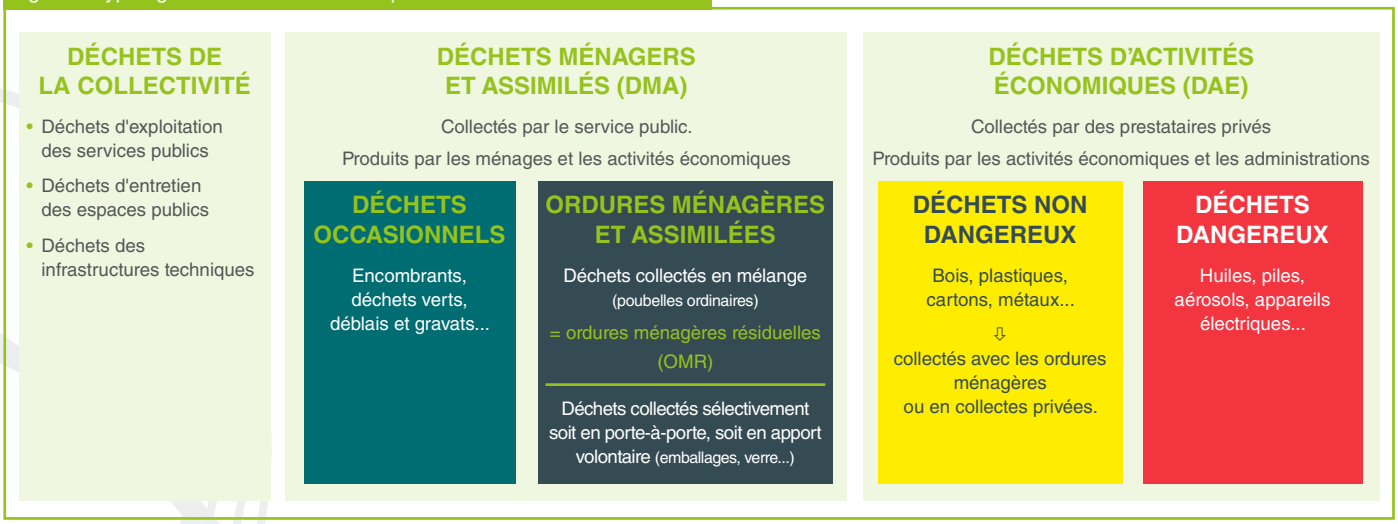
[2] Dont la Désirade

Périmètre des flux de déchets et méthodologie

Les analyses portent sur l'ensemble des déchets produits sur l'archipel de la Guadeloupe, quel que soit le producteur ou le gestionnaire. On retrouve notamment les déchets ménagers et assimilés (DMA), les déchets d'activités économiques (DAE), les déchets des collectivités :

- les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** sont composés des déchets produits par les ménages et par une partie des entreprises (appelés déchets assimilés) et administrations du territoire, pris en charge par le service public. **Les données sont collectées auprès des collectivités et syndicats disposant de la compétence collecte et traitement des déchets** ;
- les **déchets d'activités économiques (DAE)** sont composés des déchets produits par les entreprises et administrations pris en charge directement par des prestataires de tri et traitement privés. Faute de disposer de données sur les quantités produites par chaque entreprise, les tonnages de DAE sont estimés en déduisant la part des DMA du total des déchets réceptionnés dans les installations de prétraitement et de traitement de l'archipel. **Les tonnages réceptionnés sont collectés auprès des opérateurs de tri et de traitement** ;
- les **déchets des collectivités** : l'organisation actuelle de la gestion des déchets en Guadeloupe ne permet pas d'identifier spécifiquement ces tonnages, qui sont pour partie comptabilisés dans les DMA et les DAE.

Figure 1. Typologie des déchets selon le producteur et le mode de collecte



Méthode de calcul des coûts

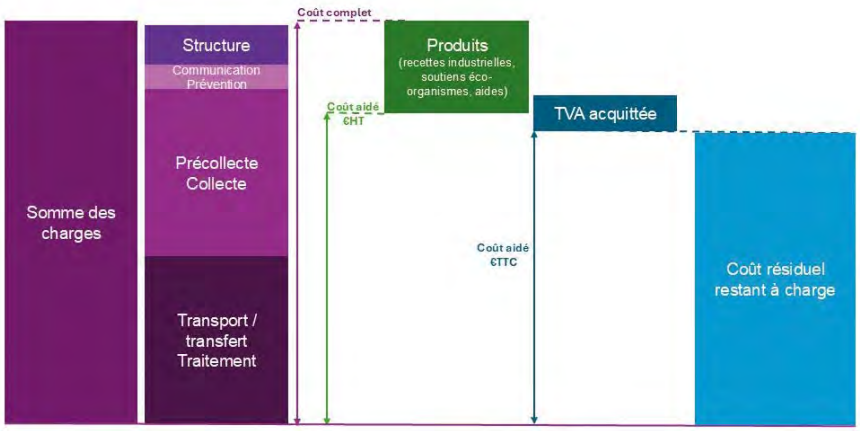
Les données relatives aux **coûts du service public de gestion des déchets** sont issues de la **matrice des coûts** développée par l'ADEME. Renseignée par les collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement, cette matrice repose sur leurs données comptables et techniques.

Elle permet de répartir, selon un cadre harmonisé, **les charges et les recettes par flux de déchets** — ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers, verre, déchets de déchèterie, déchets verts, encombrants, notamment — et **par étape de gestion, de la précollecte jusqu'au traitement.**

Après vérification et consolidation, ces informations permettent de calculer différents indicateurs, tels que le **coût complet du service et le coût restant à la charge de la collectivité** après déduction des recettes, des soutiens des éco-organismes et des aides.

Les résultats sont exprimés en euros par habitant ou par tonne, afin de suivre leur évolution dans le temps et de comparer les coûts entre collectivités, tout en tenant compte des différences d'organisation du service.

Figure 2. Structure des coûts de gestion des déchets



Le coût aidé (en €HT ou €TTC) est le coût détaillé du (SPPGD) Service Public de Prévention et Gestion des déchets ménagers et assimilés. Il est calculé pour toutes les collectivités via la méthode Matrice des coûts. Il fournit le détail par flux et par étape technique des dépenses et des recettes.



1 PRÉVENIR
pour réduire les déchets à la source

1.1 Les moyens de prévention des déchets

La prévention des déchets regroupe l'ensemble des mesures mises en œuvre pour éviter qu'un produit, un objet ou une matière ne devienne un déchet. Elle intervient à plusieurs étapes :

- lors de **l'achat** ou de l'approvisionnement, par le choix de produits durables, réparables, réemployés, intégrant des matières recyclées ou générant moins d'emballages ;
- pendant **l'usage**, par l'entretien, la réparation, la limitation des consommations et la lutte contre le gaspillage ;
- au moment où le détenteur souhaite **se défaire du bien ou de la matière**, par le don, la revente, le réemploi ou la réutilisation.

Les actions mises en œuvre par les collectivités, les éco-organismes, les animateurs des filières REP, les chambres consulaires et les fédérations concernent notamment :

- pour les **ménages** sensibiliser à la consommation responsable, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage de proximité, l'achat d'occasion, la réparation et au développement des dispositifs de réemploi tels que les donneries, ressourceries et recycleries ;
- pour les **professionnels** : privilégier, lors des achats, les produits peu emballés ainsi que les équipements ou produits reconditionnés ; prévenir le gaspillage alimentaire et organiser le don des invendus encore consommables ; lors de la mise sur le marché, limiter les emballages et retenir des solutions recyclables ; structurer en interne le tri et la gestion des différents flux de déchets ; enfin, lorsque des matières, équipements ou objets ne sont plus utilisés, privilégier leur don ou leur revente avant leur orientation vers une filière de traitement.

1.2 Les actions phares de prévention des déchets

VALORCANNES : DE LA CANNE À LA CANNE

Porté par GARDEL, **ValorCannes** repose sur une logique d'économie circulaire au sein de la filière canne. Le projet mutualise les coproduits de quatre acteurs — GARDEL, ALBIOMA, la SIS Bonne Mère et DAMOISEAU— pour produire localement un compost 100 % issu de la canne. Écumes et boues, cendres de bagasse, vinasse et bagasse sont ainsi réunies pour fabriquer un amendement destiné aux terres cannières. La plateforme est opérationnelle depuis février 2024 et **livre gratuitement les planteurs qui en font la demande.**

Cette boucle locale permet à la fois de donner un nouvel usage aux coproduits de la filière, d'améliorer la structure des sols et de réduire le recours aux fertilisants minéraux. Normé NFU 44-051 et autorisé en agriculture biologique, le compost peut remplacer jusqu'à 70 % de l'apport en engrais minéral NPK, soit une économie annoncée de 560 €/ha pour les planteurs.

- 41 300 t de coproduits collectées.
- 35 000 t de compost produites et livrées gratuitement.
- Une organisation en circuit court, intégrant également la mutualisation des transports entre canne, mélasse, vinasse, compost.



GRATIFÉRIA : LES ENTREPRISES AUSSI PEUVENT DONNER PLUTÔT QUE JETER

Vous connaissez sans doute la Gratiféria, qui permet aux particuliers de **donner gratuitement des objets dont ils n'ont plus l'usage.**
Mais saviez-vous que les entreprises peuvent elles aussi contribuer au réseau en faisant don de biens encore utilisables ?

Produits, équipements ou matériels dont l'entreprise n'a plus l'usage peuvent ainsi être remis dans le circuit plutôt que de devenir des déchets. **La Gratiféria joue alors un rôle d'intermédiaire pour permettre leur redistribution et leur donner une nouvelle utilité.**

Pour les entreprises, le don permet notamment :

- de prolonger la durée d'usage de biens encore fonctionnels ;
- d'éviter la production de déchets lorsque le bien peut encore servir ;
- de faire de la prévention des déchets une pratique concrète de l'activité professionnelle ;
- de contribuer à une dynamique locale de réemploi et de solidarité.

LE VILLAGE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LA RÉGION GUADELOUPE SENSIBILISE LES CITOYENS

Les 14 et 15 novembre 2025, la Région Guadeloupe a organisé au Mémorial ACTe la **3e édition du Village régional de l'économie circulaire.** L'événement a réuni **42 exposants et 12 partenaires institutionnels** autour de solutions et d'initiatives locales en faveur d'une utilisation plus durable des ressources. Une attention particulière a été portée au jeune public, avec **700 scolaires sensibilisés.**

Conférences, démonstrations, ateliers pratiques, espaces d'échanges et de dons ou encore stands dédiés à la réparation ont permis de présenter de manière concrète différentes façons de réduire les déchets, prolonger la durée de vie des objets et favoriser leur réemploi.

- Plus de 225 000 vues générées par les publications numériques consacrées à l'événement.
- Plus de 100 000 comptes touchés sur les réseaux sociaux de la Région.
- Près de 70 stories publiées pendant les deux journées pour valoriser les initiatives présentées.
- Une couverture dans la presse, à la télévision et à la radio, notamment France-Antilles, Guadeloupe La 1ère, Canal 10 et RCI.







1.3 Les chiffres de la prévention des déchets

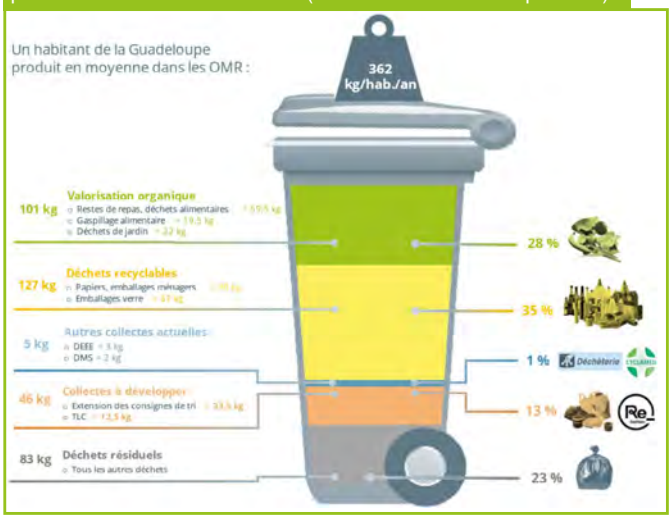
Pour les collectivités, l'enjeu est double : **réduire à la source les déchets produits, et capter les déchets valorisables** qui se retrouvent encore dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) afin de les orienter vers les filières de valorisation.

Selon la caractérisation MODECOM 2022, chaque habitant produit en moyenne 362 kg d'OMR par an. **Plus des trois quarts (77 %) de ce gisement pourraient être détournés** : 35 % de recyclables, 28 % de biodéchets, 13 % relevant de collectes à développer (l'extension de la consigne de tri) et 1 % de collectes déjà existantes. **Seuls 23 % constituent de véritables déchets résiduels.**

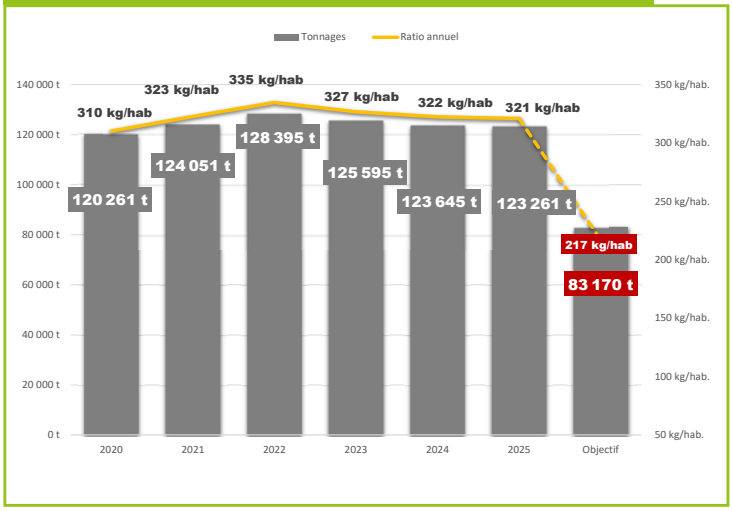
Les tonnages d'OMR ont atteint un pic en 2022 avant de reculer légèrement, en 2025. Cette baisse reste toutefois modeste : le ratio par habitant ne diminue pas.

L'objectif de 83 170 t suppose de réduire les tonnages d'environ 40 000 t par rapport à 2025.

Figure 3. Composition des OMR par gisements et potentiel de prévention et de détournement (MODECOM Guadeloupe 2022)



Graphique 1. Bilan des OMR produites depuis 2021 en Guadeloupe



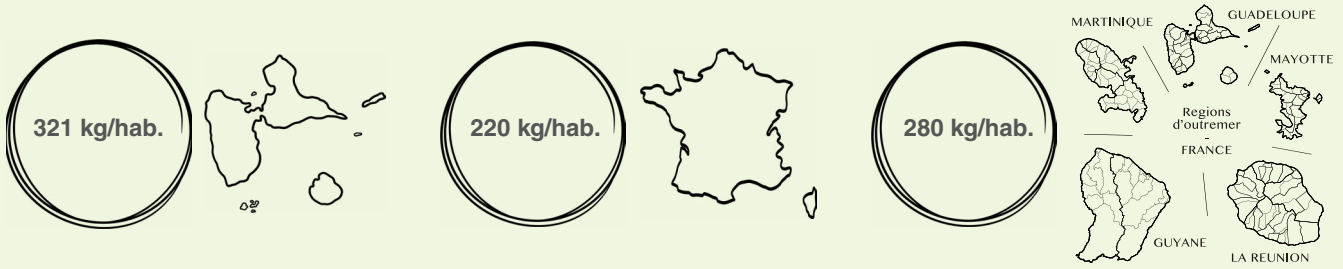
OBJECTIF DU PRPGD en 2026

Performance de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

83 170 t soit 217 kg/hab.

COMPARAISON OMR

À titre de comparaison, les données nationales relatent une moyenne de 220 kg/hab. en 2024 (France hexagonale – toutes typologies d'habitat confondues) et 280 kg/hab. en 2024 en DROM-COM [2]. La production d'OMR en Guadeloupe reste largement supérieure aux valeurs de référence nationales et régionales.



Sources :

1 LA COLLECTE DES DECHETS PAR LE SERVICE PUBLIC EN FRANCE - données 2024 - ADEME

2 Tonnages DROM-COM SINOE Enquête collecte - donnée 2024 -Population 2022 hors Mayotte donnée non disponible

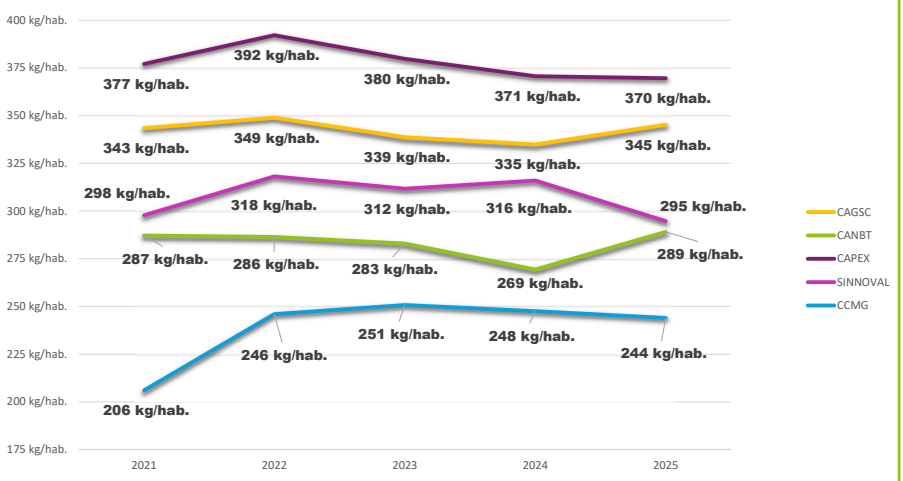
L'enjeu des collectivités est de réduire les quantités d'OMR collectées en porte-à-porte.

Entre 2024 et 2025 :

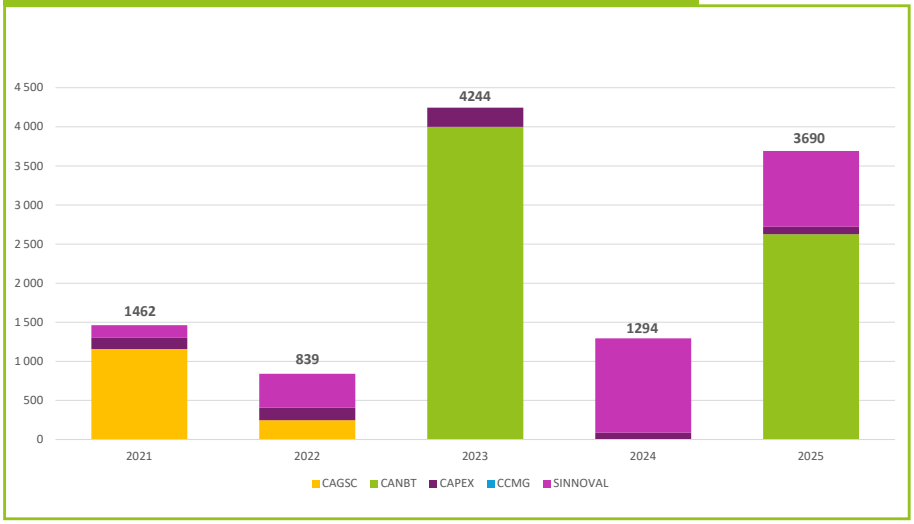
- la CAPEX et la CCMG ont un ratio stable ;
- le SINNOVAL affiche une réduction de 20 kg/hab ;
- la CAGSC et la CANBT ont augmenté leur ratio respectivement de 10kg/hab et 20 kg/hab.

La collecte en porte-à-porte des OMR représente 63% des charges de gestion des DMA évaluées à 234 €/ hab. /an.

Graphique 2. Évolution des ratios d'OMR collectés par EPCI (kg/hab./an)



Graphique 3. Évolution du nombre de composteurs distribués par EPCI



La distribution de composteurs par campagnes régulières permet de réduire les tonnages des ordures ménagères. Le SINNOVAL,CAPEX et la CANBT sont particulièrement actifs dans le domaine. La CAGSC prévoit une nouvelle campagne en 2027.



COÛTS DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION

Afin de réduire les erreurs de tri, d'inciter les usagers à mieux trier, de faire comprendre les consignes et de favoriser le recyclage, les collectivités peuvent s'appuyer sur :

La communication	La prévention
Toute action de communication : publications — dépliants, calendrier de tri — spots télé ou radio, affichage sur les camions, événement.	Toutes les actions visant à limiter les quantités de déchets pris en charge par la collectivité : compostage domestique, de quartier, lutte contre le gaspillage alimentaire, réparation…
1,70 €/hab./an sont en moyenne dépensés pour toutes les actions de communication.	1,30 €/hab./an sont en moyenne dépensés pour toutes les actions de prévention.

Ces deux postes ne représentent que 1,2 % du coût aidé total en Guadeloupe. En Corse, ils atteignent 9 € par habitant, afin de financer des actions durables d'accompagnement au changement des comportements.

2 COLLECTER
pour mieux capter les déchets

2.1 Les moyens de gestion des déchets

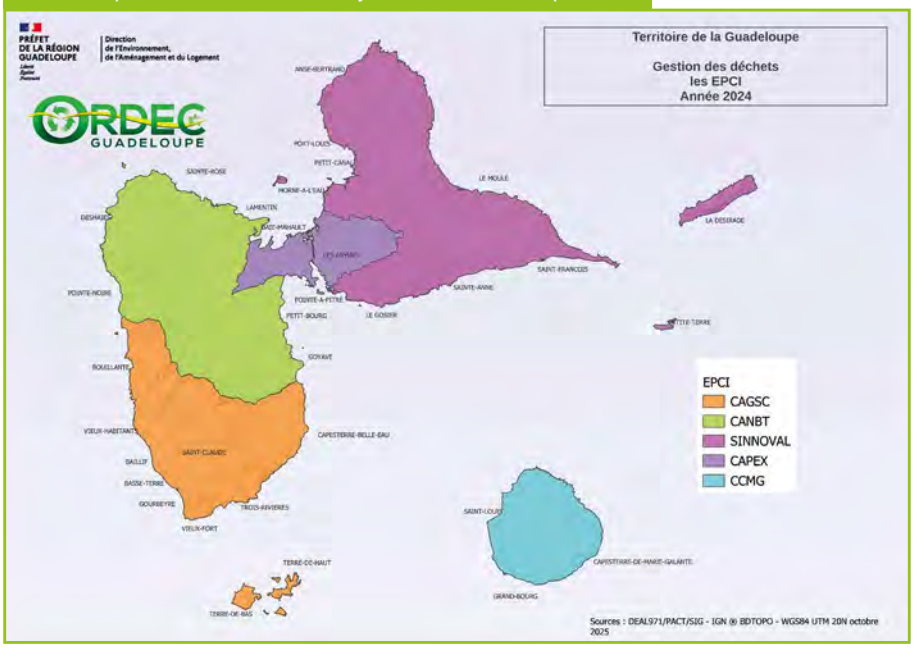
La collecte des déchets ménagers et assimilés relève du service public de gestion des déchets. En Guadeloupe, les communes ont transféré cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale ou aux syndicats compétents, qui organisent le service à l'échelle de leur territoire.

En 2025, la Guadeloupe compte quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et un syndicat compétent en matière de collecte des déchets :

- **Cap Excellence** (CAPEX) ;
- **Grand Sud Caraïbe** (CAGSC) ;
- **Nord Basse-Terre** (CANBT) ;
- la **Communauté de communes de Marie-Galante** (CCMG) ;
- le **Syndicat d'innovation et de valorisation** (SINNOVAL).

Les communes conservent toutefois un rôle de proximité, notamment en matière de propreté des espaces publics, d'information des usagers et de lutte contre les dépôts sauvages et les VHU abandonnés.

Carte 1. Répartition des EPCI et du syndicat en Guadeloupe



L'organisation de la collecte repose sur plusieurs composantes :

- **la typologie des déchets pris en charge :** les ordures ménagères résiduelles, les emballages et papiers, le verre ainsi que les déchets occasionnels, tels que les déchets verts et les encombrants. Le service public peut également prendre en charge certains déchets produits par les professionnels lorsqu'ils sont assimilables, par leur nature et leur quantité, à ceux des ménages ;
- **les modes de collecte :** les collectivités combinent différents dispositifs selon les flux et les caractéristiques du territoire, notamment la collecte en porte-à-porte, les points d'apport volontaire et les déchèteries. Elles définissent les équipements mis à disposition, les fréquences de collecte et les conditions d'accès au service ;
- **les modalités de gestion :** la collecte peut être assurée directement par la collectivité en régie, confiée à un prestataire privé ou organisée selon un fonctionnement mixte ;
- **le financement du service :** il repose principalement sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et sur les soutiens versés par les éco-organismes au titre des différentes filières à responsabilité élargie du producteur (REP). Ces soutiens concernent principalement la filière des emballages ménagers, mais également les autres flux relevant d'une filière REP. Le budget général des collectivités peut être mobilisé en complément lorsque ces recettes ne suffisent pas à couvrir les dépenses du service.

Les parties suivantes présentent plus précisément les principaux dispositifs déployés sur le territoire : la collecte en porte-à-porte, la collecte en apport volontaire et la collecte en déchèterie ainsi que l'organisation de la collecte pour les professionnels.

2.2 Les actions phares de collecte des déchets

TERRE DE BLUES : DES BORNES MOBILES POUR RENFORCER LE TRI PENDANT LE FESTIVAL



À l'occasion du Festival Terre de Blues, la Communauté de communes de Marie-Galante renforce temporairement son dispositif de collecte afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation et des déchets produits pendant l'événement. Des **bornes mobiles de tri** sont installées au plus près des lieux de festivités, en complément des équipements permanents présents sur le territoire.

Ce dispositif permet d'**adapter le service de collecte aux besoins spécifiques d'un événement de grande ampleur, de faciliter le geste de tri des festivaliers et d'améliorer la captation des déchets recyclables.**

- Déploiement temporaire de bornes mobiles de tri.
- Renforcement du dispositif de collecte sur les sites du festival.
- Adaptation du service public aux pics de fréquentation.
- Facilitation du tri pour les festivaliers.



SINNOVAL : UNE DÉCHÈTERIE MOBILE POUR RAPPROCHER LE SERVICE DES USAGERS

Pour faciliter l'accès des habitants aux solutions de collecte, **le SINNOVAL déploie une déchèterie mobile au Gosier**, installée régulièrement sur le parking du Palais des Sports et de la Culture. En 2025, ce service de proximité est proposé tous les 15 jours, permettant aux usagers de déposer gratuitement différents types de déchets sans avoir à se rendre dans une déchèterie fixe.

La déchèterie mobile accueille notamment le mobilier, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ferrailles, encombrants, déchets verts, piles, lampes et huiles alimentaires.

- Une solution de collecte de proximité, au plus près des habitants.
- Un service régulier et gratuit.
- Plusieurs flux collectés séparément pour faciliter leur orientation vers les filières adaptées.
- Un dispositif complémentaire aux déchèteries fixes du territoire.

TRIONCELLE : LA PLUS GRANDE DÉCHÈTERIE DE GUADELOUPE

Inaugurée le 29 août 2025 à Baie-Mahault et ouverte au public le 9 octobre 2025, la **déchèterie de Trioncelle** constitue **un nouvel équipement structurant du réseau de collecte de Cap Excellence.** Initié dès 2015, le projet a été réalisé avec le soutien de la Ville de Baie-Mahault, de la Région Guadeloupe, de l'ADEME et de l'Europe.

Avec une superficie de plus de **7 400 m² et 10 quais**, Trioncelle est la plus grande déchèterie de Guadeloupe. Dimensionnée pour accueillir jusqu'à 70 000 usagers, elle permet le tri de **17 types de déchets**, afin de mieux orienter les différents flux vers les filières de valorisation adaptées.



La déchèterie intègre également une donnerie, permettant de déposer des objets encore en bon état afin qu'ils puissent être récupérés et réutilisés.

Le site a par ailleurs été conçu pour faciliter et sécuriser les dépôts, avec des voies d'accès et d'attente dédiées, une capacité d'accueil de plusieurs véhicules simultanément et des quais surélevés limitant les manutentions. Des agents accompagnent les usagers dans leur geste de tri.

2.3 Les chiffres de la collecte des déchets

2.3.1 COLLECTE PEHV EN BORNE D'APPORT VOLONTAIRE 1 286 T -22%

La collecte des papiers et emballages hors verre (PEHV) repose en Guadeloupe sur deux modes principaux : **la collecte en porte-à-porte et la collecte en apport volontaire au moyen de bornes.** Selon les territoires, ces dispositifs sont utilisés seuls ou de manière complémentaire. Le nombre d'habitants par borne doit donc être interprété au regard de l'organisation de la collecte retenue par chaque collectivité.

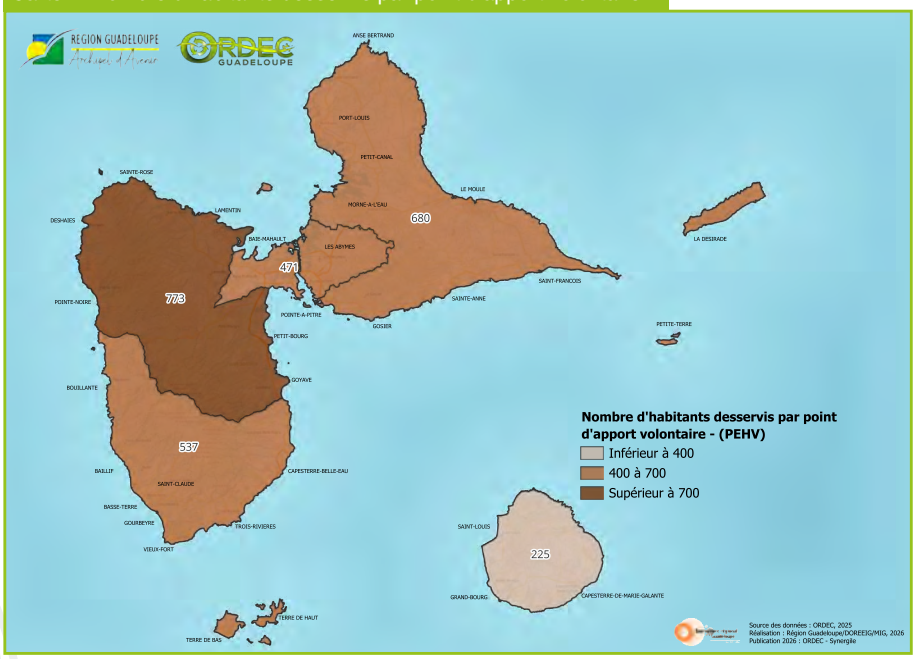
À l'échelle de la Guadeloupe, le **maillage en bornes reste relativement stable depuis 2021**. En 2025, **une borne dessert en moyenne 570 habitants**, contre 565 en 2024. Cette stabilité régionale masque toutefois des situations contrastées : la CC de Marie-Galante dispose du maillage le plus dense avec 225 habitants par borne, tandis que la CANBT atteint 773 habitants par borne.

Le cas de **SINNOVAL** doit être interprété différemment : avec 680 habitants par borne en 2025, son réseau d'apport volontaire apparaît moins dense, mais **contrairement à la CCMG, le territoire a fait le choix de privilégier la collecte en porte-à-porte, l'apport volontaire venant compléter ce dispositif.** Un ratio élevé d'habitants par borne ne signifie donc pas nécessairement une moindre desserte de la population.

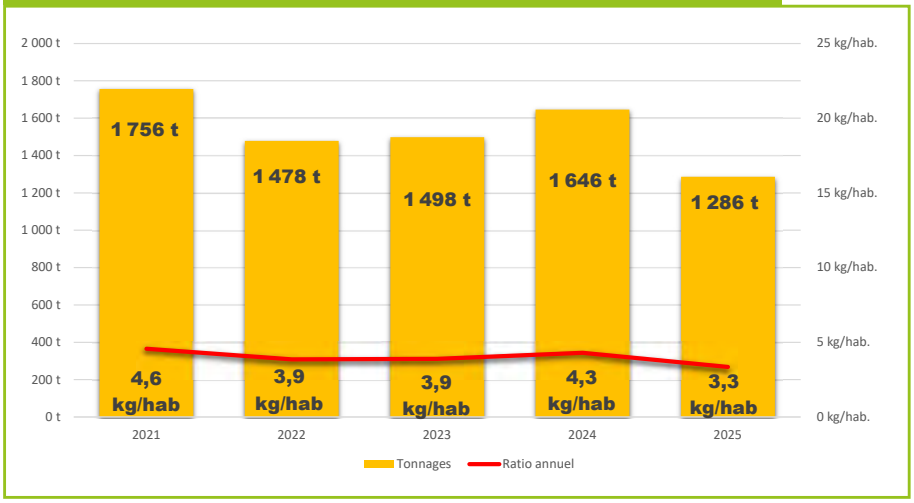
Tableau 2. Nombre d'habitants par point d'apport volontaire PEHV

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CA Grand Sud Caraïbe	435 hab.	467 hab.	554 hab.	554 hab.	554 hab.	537 hab.
CA du Nord Basse-Terre	1 046 hab.	922 hab.	985 hab.	1 047 hab.	699 hab.	773 hab.
CA Cap Excellence	530 hab.	532 hab.	523 hab.	467 hab.	484 hab.	471 hab.
CC de Marie-Galante	395 hab.	440 hab.	438 hab.	223 hab.	224 hab.	225 hab.
SINNOVAL	494 hab.	505 hab.	540 hab.	579 hab.	673 hab.	680 hab.
Total Guadeloupe	542 hab.	547 hab.	584 hab.	568 hab.	565 hab.	570 hab.

Carte 2. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire1



Graphique 4. Tonnages et ratios de PEHV collectés depuis 2021 en Guadeloupe



Les tonnages collectés en apport volontaire confirment l'intérêt de croiser les indicateurs.

Après 1 756 tonnes collectées en 2021, les tonnages diminuent en 2022 puis se stabilisent en 2023, avant de progresser à nouveau en 2024 à 1 646 tonnes.

L'année 2025 marque en revanche un net recul, avec 1 286 tonnes collectées, soit le niveau le plus faible de la période.

Cette évolution se retrouve dans le ratio de collecte en apport volontaire, qui passe de 4,6 kg/hab. en 2021 à 3,3 kg/hab. en 2025, après une remontée ponctuelle à 4,3 kg/hab. en 2024.

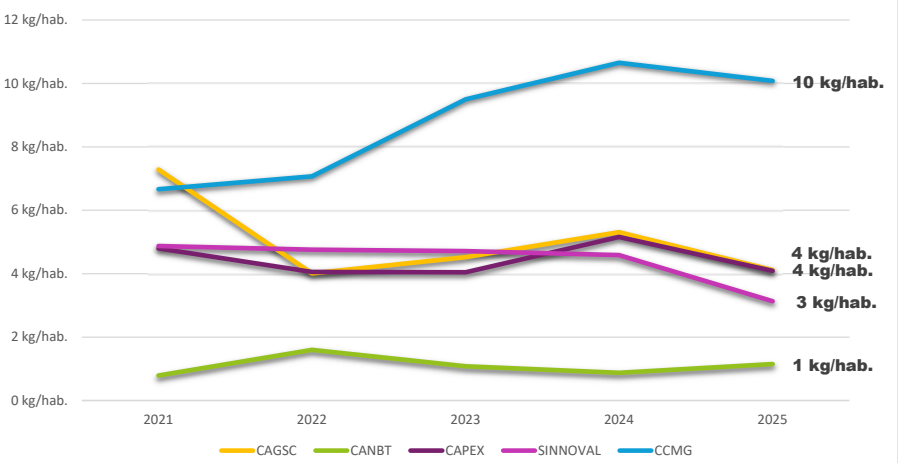
Marie-Galante affiche la meilleure performance en apport volontaire, avec 10 kg/hab. en 2025, en lien avec un maillage particulièrement dense en bornes.

Cap Excellence et Grand Sud Caraïbe se situent autour de 4 kg/hab., avec des niveaux globalement stables.

SINNOVAL atteint 3 kg/hab., un résultat à relativiser compte tenu du choix du territoire de privilégier la collecte en porte-à-porte.

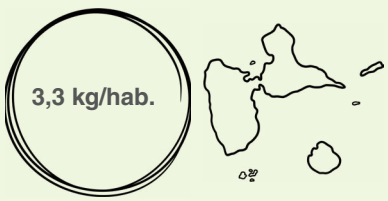
La CANBT reste à un niveau faible, autour de 1 kg/hab., mais le territoire est engagé dans une phase de densification de son réseau de bornes, dont les effets devraient progressivement se traduire dans les performances de collecte.

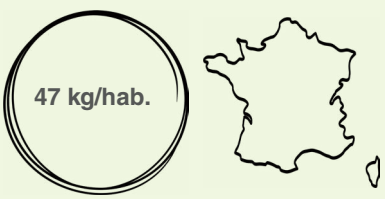
Graphique 5. Évolution des ratios de PEHV collectés par EPCI (kg/hab./an)



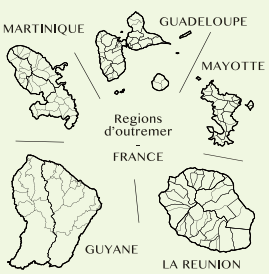
COMPARAISON TERRITORIALE

À titre de comparaison, les données nationales relatent une moyenne de 47 kg/hab. en 2024[1] (France hexagonale – pour l'apport volontaire) et 2 kg/hab. en 2024 dans les DROM-COM[2]. La collecte des PEHV en Guadeloupe reste largement inférieure aux valeurs de référence nationales.









Sources :

1 LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR LE SERVICE PUBLIC EN FRANCE - données 2024 - ADEME

2 Tonnages Enquête collecte SINOE - donnée 2024 - pour la population de 2022 hors Mayotte

2.3.2 COLLECTE DU VERRE EN BORNE D'APPORT VOLONTAIRE 3 441 T -5,4%

La **collecte du verre** en Guadeloupe s'effectue très majoritairement en apport volontaire, au moyen de bornes réparties sur le territoire. Le niveau de maillage constitue donc un élément important pour apprécier l'accessibilité du service et analyser les performances de collecte. À l'échelle de la Guadeloupe, le réseau s'est nettement densifié : le nombre moyen d'habitants par borne passe de 534 en 2021 à 419 en 2025. Cette amélioration est particulièrement marquée sur la CANBT et Marie-Galante.

Tableau 3. Nombre d'habitants par point d'apport volontaire

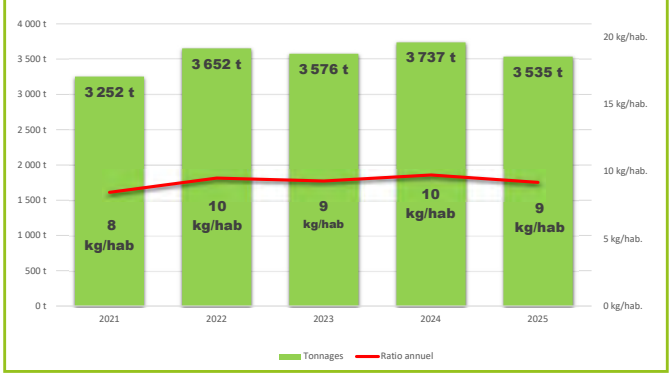
	2021	2022	2023	2024	2025
CA Grand Sud Caraïbe	476 hab.	554 hab.	551 hab.	554 hab.	548 hab.
CA du Nord Basse-Terre	813 hab.	885 hab.	986 hab.	323 hab.	339 hab.
CA Cap Excellence	465 hab.	457 hab.	325 hab.	339 hab.	336 hab.
CC de Marie-Galante	459 hab.	457 hab.	228 hab.	229 hab.	225 hab.
SINNOVAL	542 hab.	582 hab.	599 hab.	596 hab.	579 hab.
Total Guadeloupe	534 hab.	568 hab.	501 hab.	418 hab.	419 hab.

OBJECTIF DU PRPGD en 2026

Quantités annuelles d'emballages en verre collectés :

7 636 t soit 20 kg/hab.

Graphique 6. Bilan du verre collecté depuis 2021 en Guadeloupe



L'évolution de la collecte du verre reste globalement stable sur la période 2021-2025, malgré des fluctuations annuelles. Après une progression marquée en 2022, les tonnages oscillent entre 3 500 et 3 700 tonnes. **En 2025, 3 441 tonnes ont été collectées, soit 9 kg/hab., en baisse de 5 % par rapport à 2024. La performance reste ainsi encore éloignée de l'objectif fixé à 20 kg/hab.**

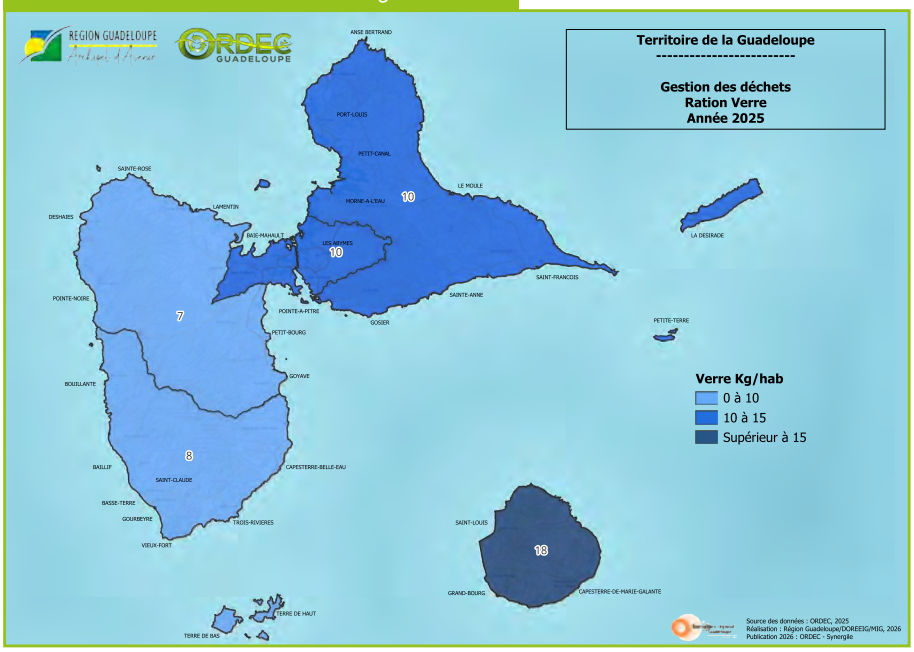
Graphique 7. Évolution des ratios de verre collecté par EPCI (kg/hab./an)



Les résultats mettent toutefois en évidence des dynamiques territoriales contrastées :

- **Marie-Galante affiche la meilleure performance, avec 18 kg/hab. en 2025.** La forte densification du réseau engagée depuis 2023, avec environ 225 habitants par borne, s'accompagne d'une progression nette des quantités collectées ;
- La **CANBT** connaît également une amélioration significative : après la forte densification de son réseau en 2024, le ratio de collecte progresse pour atteindre 7 kg/hab. en 2025, contre environ 3 kg/hab. en 2021 ;
- **Cap Excellence**, malgré un réseau relativement dense, enregistre une baisse de sa performance en 2025 pour atteindre 10 kg/hab. ;
- **Grand Sud Caraïbe** reste relativement stable autour de 8 kg/hab., avec un maillage qui évolue peu depuis 2022 ;
- **SINNOVAL** atteint 10 kg/hab. en 2025. La performance diminue par rapport aux années précédentes, tandis que le maillage en bornes reste relativement stable.

Carte 3. Ratio de collecte du verre en kg/hab.



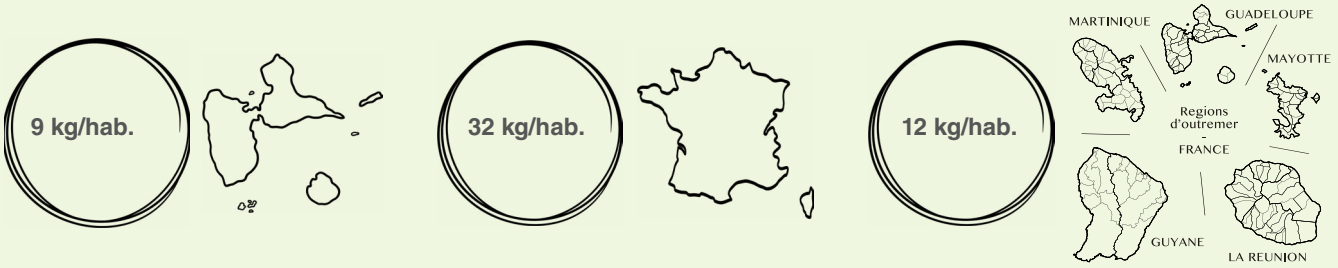
Dans l'ensemble, la densification du réseau semble produire des effets positifs particulièrement visibles à Marie-Galante et, plus récemment, sur la CANBT.

Elle ne suffit toutefois pas à elle seule à expliquer les performances : malgré l'amélioration du maillage régional, passé de 534 habitants par borne en 2021 à 419 en 2025, le ratio moyen de collecte du verre ne progresse pas sur la période et demeure autour de 9 kg/hab.

L'enjeu porte donc désormais à la fois sur le maillage et sur l'utilisation effective des équipements et le renforcement du geste de tri.

COMPARAISON TERRITORIALE

À titre de comparaison, les données nationales relatent une moyenne de 32 kg/hab. en 2024[1] (France hexagonale – toutes typologies d'habitat confondues) et 12 kg/hab. en 2024 dans les DROM-COM hors Mayotte[2]. La collecte du verre en Guadeloupe reste largement inférieure aux valeurs de référence nationales.



Sources :

1 LA COLLECTE DES DECHETS PAR LE SERVICE PUBLIC EN FRANCE - données 2024 - ADEME

[2] Tonnages DROM-COM SINOE Enquête collecte - donnée 2024 - -Population 2022 hors Mayotte donnée non disponible

2.3.3 COLLECTE EN PORTE-À-PORTE 184 665 T +0,6 %

Tableau 4 : Nombre de collectes réalisées par mois

	CAGSC		CANBT		CAPEX		CCMG		SINNOVAL	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max
OMR	4	20	8	12	8	28	4	12	4	24
PEHV	8	8	2	4	4	4			4	4
Verre	4*	4*								
Encombrants	4	4	1	2	1	2	4	20	1	8
DV	4	4	1	2	1	2			1	8

** Les Saintes uniquement*

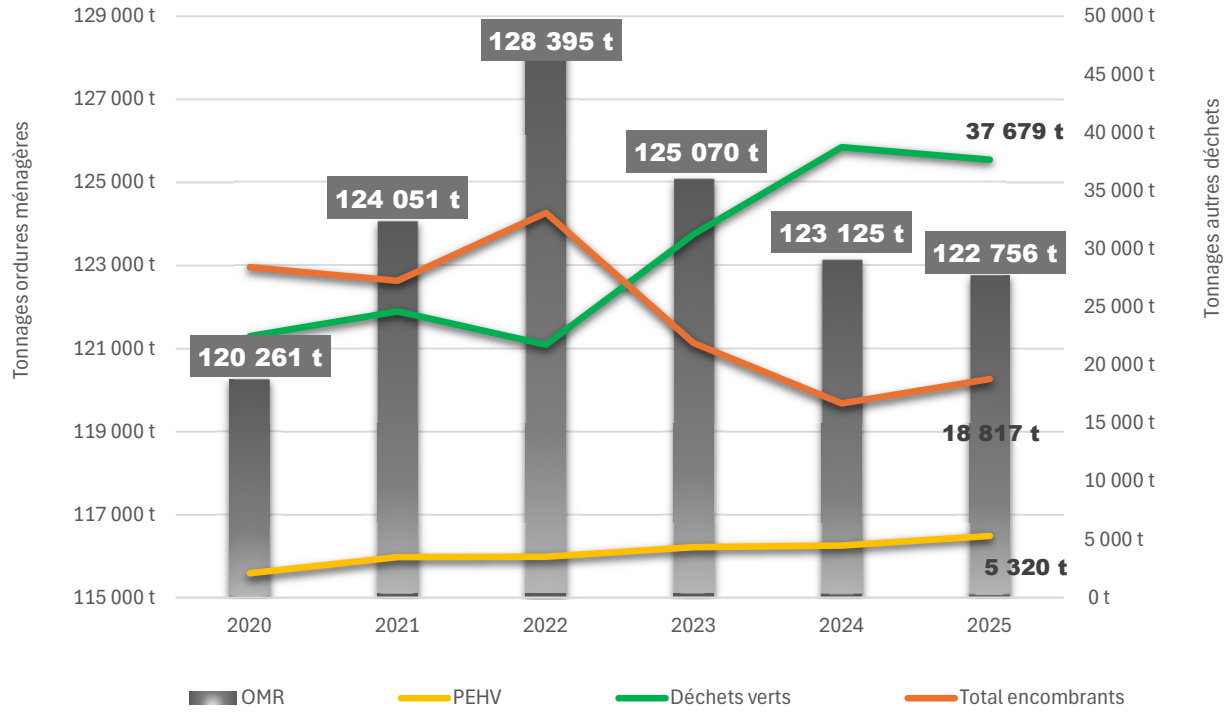
En complément des dispositifs d'apport volontaire présentés précédemment, la collecte en porte-à-porte occupe une place importante dans l'organisation du service public. Les fréquences de collecte varient fortement selon les territoires et les secteurs desservis.

Elles sont adaptées aux caractéristiques locales : densité de population, type d'habitat rural ou urbain, présence d'activités économiques ou touristiques, ou encore contraintes propres à certains secteurs.

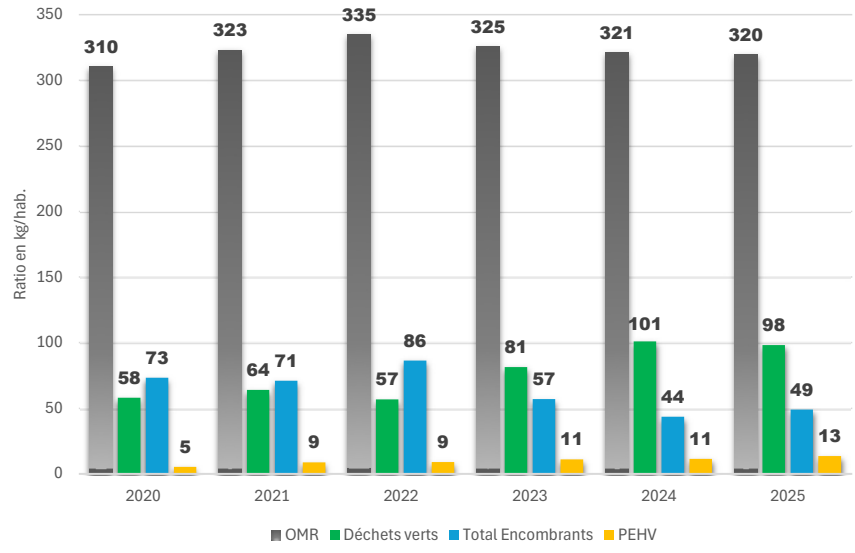
Le choix entre porte-à-porte et apport volontaire dépend ainsi à la fois de l'efficacité recherchée du dispositif et de ses contraintes d'exploitation, qu'il s'agisse des coûts de collecte ou de ceux liés à l'implantation, à l'entretien et à la maintenance des bornes.

Tableau 5 : Flux collectés en porte-à-porte					
Flux	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Ordures ménagères résiduelles	124 051 t	128 395 t	125 070 t	123 125 t	122 756 t
Papiers et emballages hors verre	3 487 t	3 537 t	4 348 t	4 501 t	5 320 t
Total encombrants	27 261 t	33 107 t	21 916 t	16 697 t	18 817 t
Déchets verts	24 633 t	21 757 t	31 271 t	38 742 t	37 679 t
Porte-à-porte	179 319 t	186 951 t	182 605 t	183 065 t	184 665 t
Ratio annuel	467 kg/hab.	487 kg/hab.	475 kg/hab.	477 kg/hab.	481 kg/hab.
Évolution annuelle du ratio	+4%	+4%	-3%	0%	+1%

Graphique 8. Évolution des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte



Graphique 9. Évolution des ratios de déchets collectés en porte-à-porte

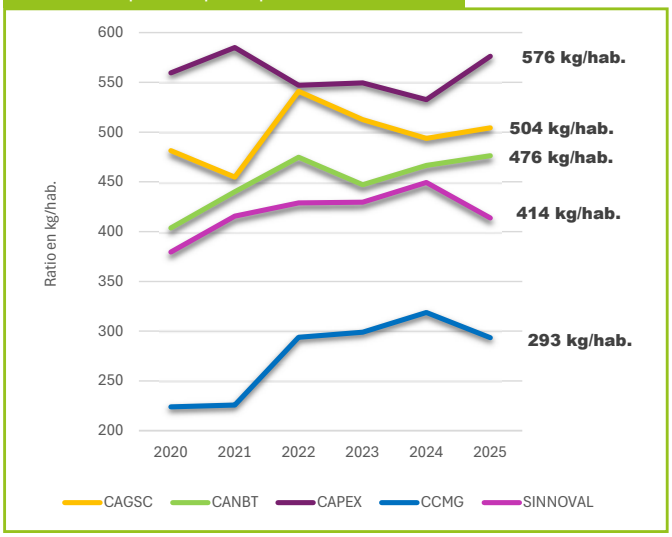


En termes de tonnages et de ratios, les **OMR** restent de loin le principal flux collecté en porte-à-porte, avec toutefois une diminution mesurée sur les dernières années.

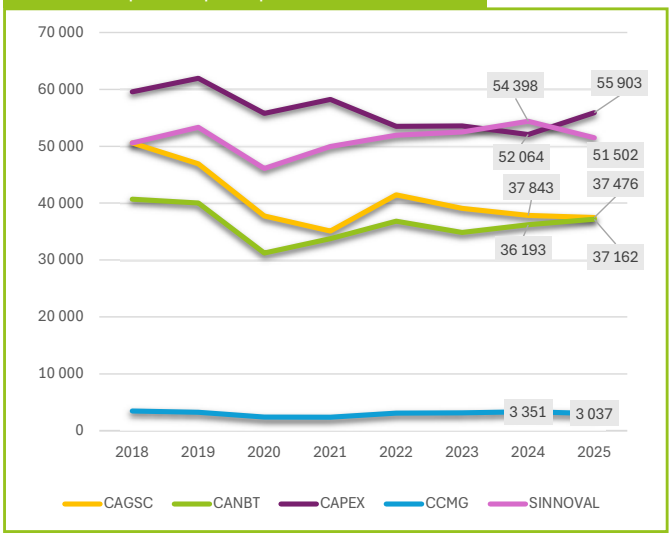
À l'inverse, les **déchets verts** sont stables, leur ratio passant de 101 à 98 kg/hab. entre 2024 et 2025.

Le ratio des PEHV collectés en porte-à-porte augmente également, de 11 à 13 kg/hab., traduisant la montée de ce mode de collecte sur certains territoires avec une augmentation de +18% en tonnage depuis 2020.

Graphique 10. Évolution des ratios de déchets collectés en porte-à-porte par EPCI



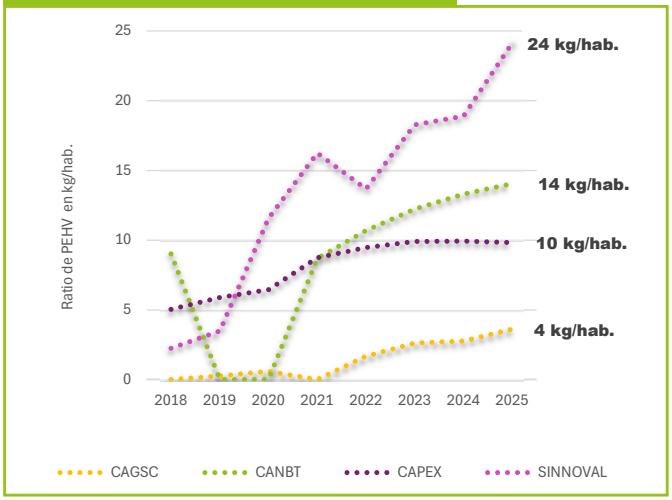
Graphique 11. Évolution des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte par EPCI



L'analyse par EPCI met en évidence des évolutions contrastées du recours au porte-à-porte. Le ratio global reste élevé sur plusieurs territoires et ne présente pas de tendance générale à la baisse. Cette situation masque toutefois une évolution de la composition des flux collectés.

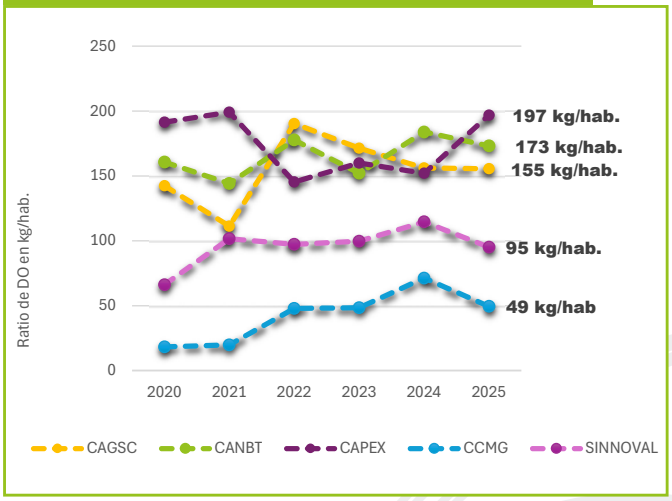
La **collecte des PEHV en porte-à-porte progresse nettement**, traduisant le renforcement de ce mode de collecte sur certains territoires. Cette évolution est particulièrement marquée sur le SINNOVAL, en cohérence avec sa stratégie visant à privilégier le porte-à-porte pour les emballages. La CANBT connaît également une progression régulière, tandis que Cap Excellence se stabilise après plusieurs années de développement. À l'inverse, la CCMG a fait le choix de ne pas déployer ce mode de collecte et s'appuie exclusivement sur un réseau dense de bornes d'apport volontaire.

Graphique 12. Évolution des ratios de PEHV collectés en porte-à-porte par EPCI



N.B : La CCMG est absente de ce graphique car elle ne pratique pas le porte-à-porte pour les PEHV

Graphique 13. Évolution des ratios de déchets occasionnels collectés en porte-à-porte par EPCI



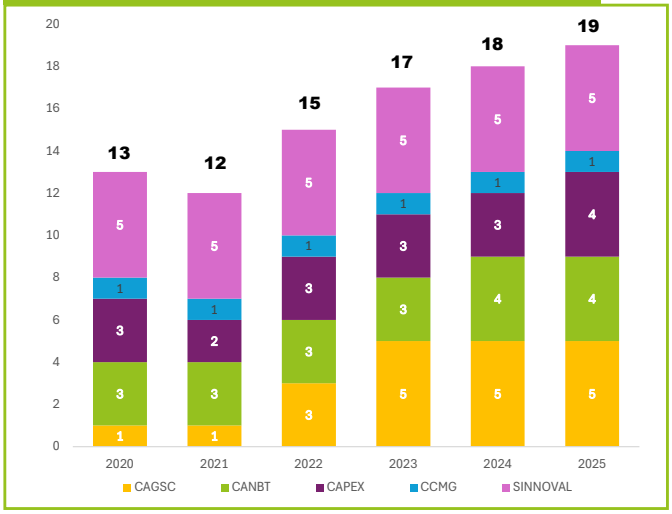
En parallèle, les **déchets occasionnels continuent de représenter une part importante de la collecte en porte-à-porte**, mais les ratios sont globalement en baisse pour l'ensemble des collectivités sauf pour CAPEX . Les encombrants affichent une hausse de 10 % avec des hausses importantes qui s'expliquent par la fermeture définitive du point de regroupement de Jarry et par la fermeture temporaire de la déchèterie de Petit-Pérou le temps de sa rénovation.

Ces évolutions montrent ainsi deux dynamiques parallèles : la montée en puissance souhaitée de la collecte sélective des PEHV en porte-à-porte, mais également le maintien d'un service important pour les déchets occasionnels.

L'orientation progressive de ces derniers vers les déchèteries constitue donc encore un enjeu d'optimisation du service et de maîtrise des coûts de collecte.

2.3.4 APPORT EN DÉCHÈTERIE 64 287 T +15 %

Graphique 14. Évolution du nombre de déchèteries par EPCI



Le déploiement du réseau de déchèteries se poursuit en Guadeloupe, avec une volonté de renforcer progressivement le maillage du territoire et de rapprocher les solutions de collecte des usagers. **Le nombre de sites est ainsi passé de 13 en 2020 à 19 en 2025.**

Cette stratégie vise notamment à favoriser l'orientation des déchets occasionnels vers des équipements adaptés, plutôt que leur collecte en porte-à-porte, tout en permettant une meilleure séparation des flux et leur orientation vers les filières de valorisation.

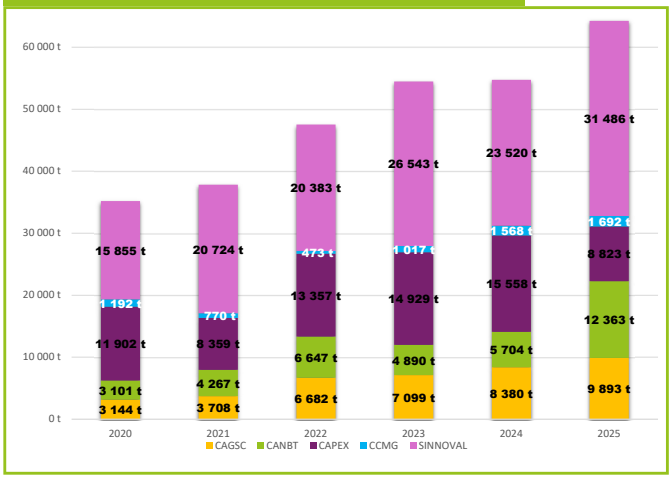
Cette montée en puissance du réseau se traduit par une utilisation croissante des déchèteries.

En 2025, **64 287 tonnes** de déchets ont été réceptionnées, soit une progression de 15 % par rapport à 2024.

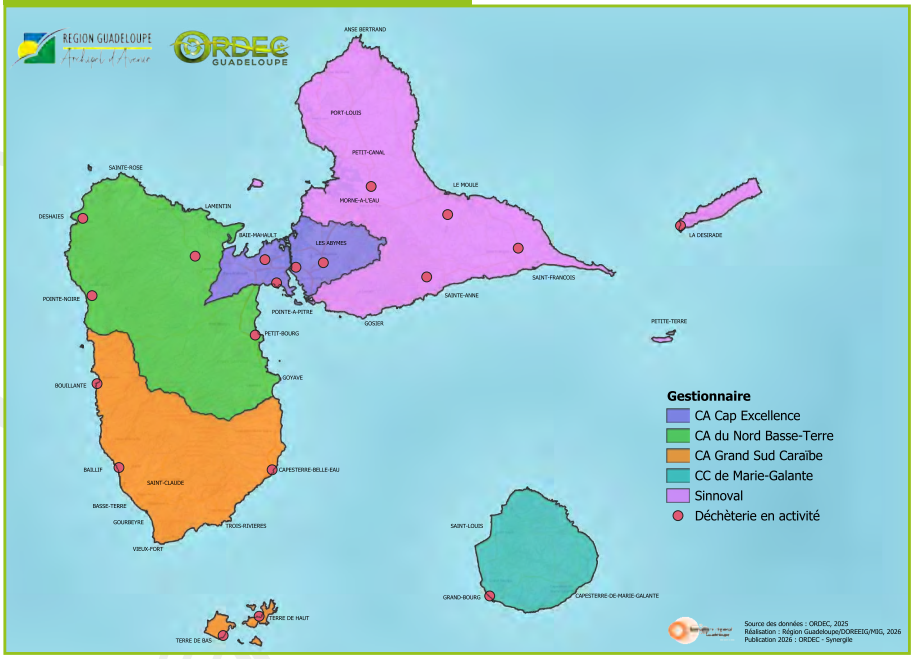
Les tonnages et ratios de collecte restent toutefois très contrastés selon les territoires. SINNOVAL se distingue par le niveau de recours le plus élevé aux déchèteries, tandis que la CANBT connaît une forte progression en 2025 avec l'ouverture de la déchèterie de Petit-Bourg.

À l'inverse, Cap Excellence enregistre une baisse importante, à mettre notamment en relation avec la fermeture de deux déchèteries sur une partie de l'année.

Graphique 15. Évolution des tonnages en déchèterie



Carte 4. Localisation des déchèteries publiques



OBJECTIF DU PRPGD en 2026

Nombre de déchèteries en place
26 déchèteries

Tableau 6 : Tonnages par flux en déchèterie						
Flux	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Tout-venant	14 164 t	15 834 t	21 157 t	21 648 t	22 094 t	22 367 t
Déchets verts	12 057 t	13 479 t	15 646 t	21 379 t	23 840 t	29 327 t
Cartons	661 t	704 t	778 t	860 t	928 t	898 t
Ferraille	5 354 t	5 349 t	6 668 t	7 311 t	5 526 t	7 207 t
Verre	195 t	236 t	208 t	280 t	485 t	366 t
Emballages	409 t	55 t	317 t	84 t	50 t	72 t
DEEE	2 127 t	1 917 t	2 534 t	2 689 t	2 632 t	3 831 t
Lampes et tubes	2 t	3 t	1 t	1 t	1 t	8 t
Piles et accumulateurs	8 t	7 t	8 t	6 t	8 t	13 t
Huiles végétales	8 t	2 t	2 t	2 t	7 t	13 t
Huiles de vidange	6 t	48 t	15 t	36 t	22 t	43 t
DD ménages	56 t	48 t	101 t	69 t	128 t	142 t
TOTAL Déchèteries	**35 194 t**	**37 828 t**	**47 532 t**	**54 477 t**	**55 722 t**	**64 287 t**
Évolution interannuelle	-16 %	+ 7 %	+ 26 %	+ 15 %	+ 2 %	+ 15 %
Ratio annuel kg/hab.	91 kg/hab.	98 kg/hab.	124 kg/hab.	142 kg/hab.	145 kg/hab.	167 kg/hab.
Ratio journalier kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,5 kg/hab.

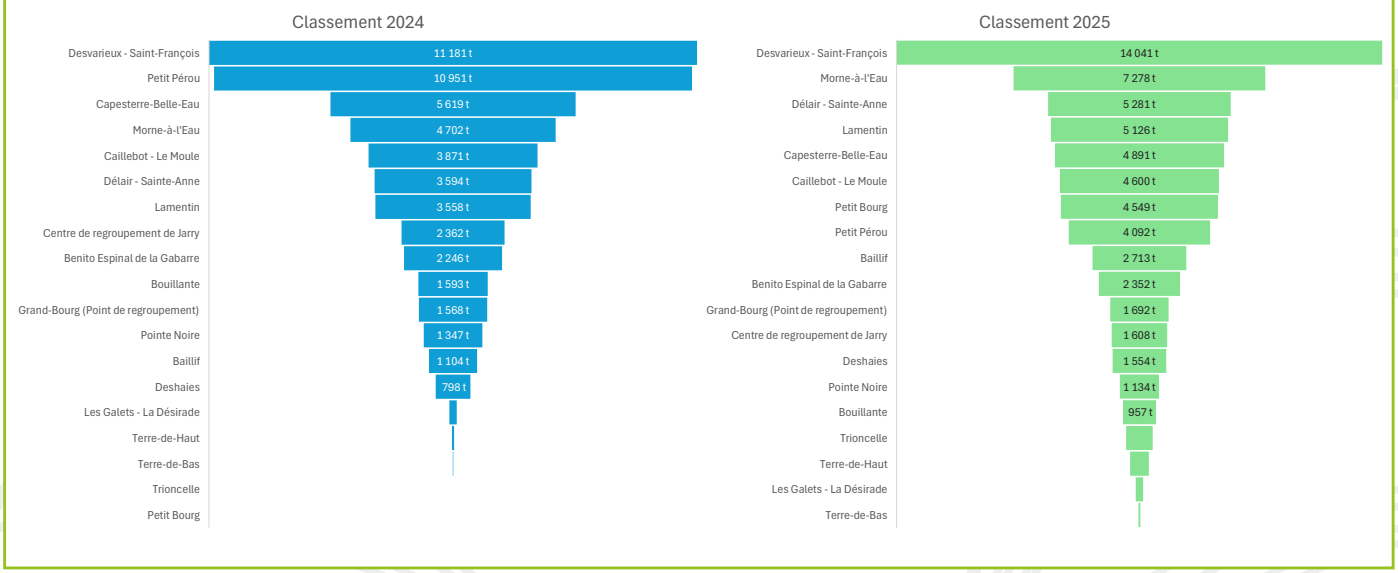
L'analyse par flux montre enfin que la croissance enregistrée en 2025 est principalement portée par **les déchets verts, dont les tonnages augmentent très fortement et représentent désormais l'un des principaux flux réceptionnés en déchèterie avec les encombrants**. Cette évolution confirme le rôle croissant de ces équipements dans la prise en charge des végétaux, même si, comme observé précédemment, des quantités importantes continuent parallèlement d'être collectées en porte-à-porte. C'est notamment le cas à Saint-François où la collecte occasionnelle a été supprimée.

Les **encombrants restent à des niveaux élevés**, ce qui souligne encore le **potentiel d'amélioration du tri à l'intérieur même des déchèteries** afin d'orienter davantage de matières vers des filières de valorisation.

D'autres flux connaissent également une progression, notamment les métaux et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), traduisant une meilleure captation de déchets disposant de filières spécifiques de valorisation.

Les nouvelles filières articles de bricolage et de jardinage et articles de sport et de loisirs ont été mises en place cette année. Les tonnages seront consolidés en 2026.

Graphique 16. Tonnages en déchèterie en 2024 et 2025



La comparaison des classements 2024 et 2025 met en évidence une redistribution importante des tonnages entre les sites, avec plusieurs évolutions marquées.

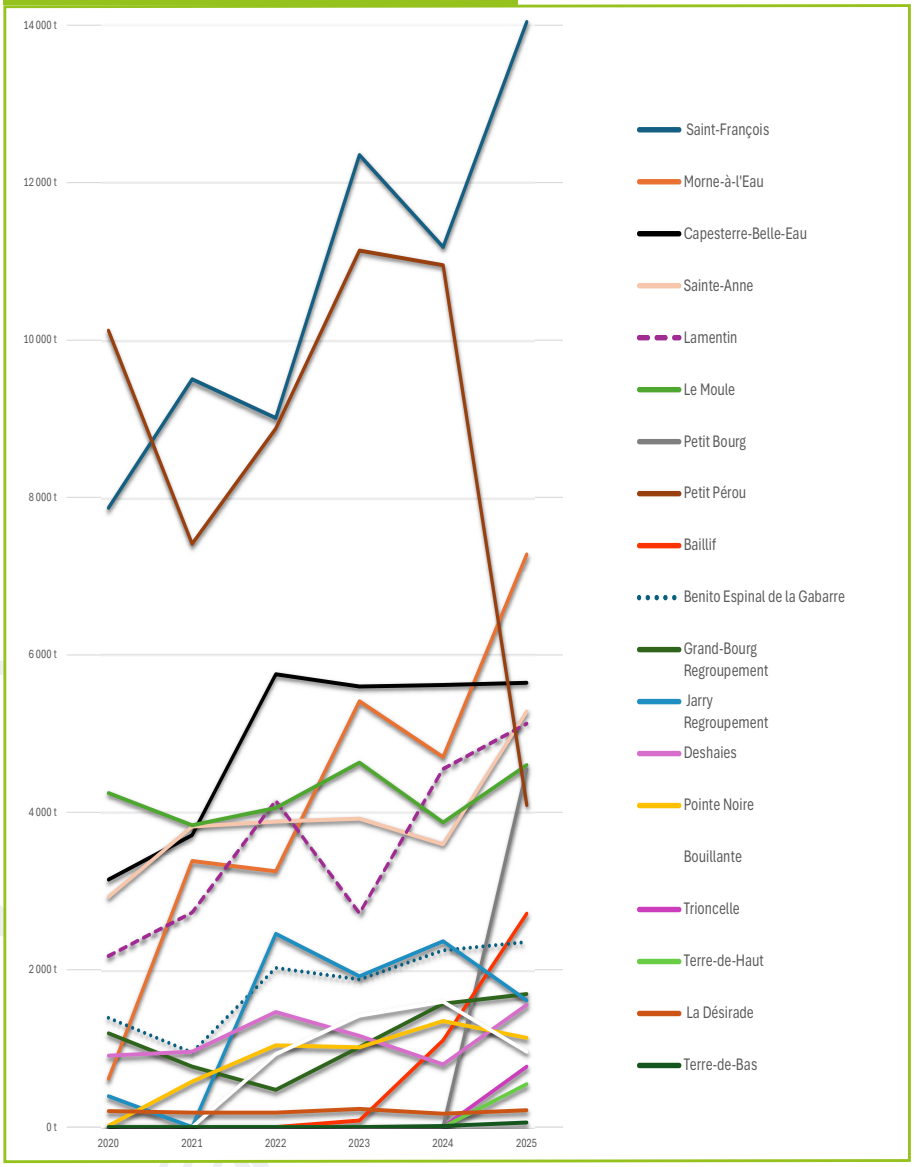
- **Desvarieux – Saint-François** conserve largement la première place et renforce encore son poids en 2025. Le site confirme ainsi son rôle majeur dans le réseau.
- Le principal changement concerne la déchèterie de **Petit-Pérou, fermée pour travaux**, qui passe de la deuxième place en 2024 à un rang nettement inférieur en 2025, avec une forte diminution des tonnages et la **fermeture du point de regroupement de Jarry**. À l'inverse, Morne-à-l'Eau et Délair – Sainte-Anne progressent fortement et occupent désormais les premières positions derrière Saint-François.
- **Petit-Bourg ouvert fin 2024 apparaît en 2025 parmi les sites recevant les volumes les plus importants**, ce qui contribue également à modifier la répartition territoriale des apports.

La hiérarchie apparaît ainsi moins concentrée autour des deux sites dominants de 2024, avec en 2025 une montée en puissance de plusieurs équipements intermédiaires.

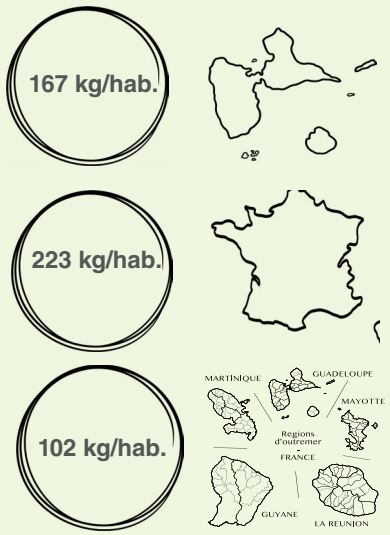
L'analyse sur une période plus longue complète cette lecture en mettant en évidence des trajectoires différenciées selon les équipements.

- **À la hausse** : la majorité des sites progressent. Saint-François et Morne-à-l'Eau enregistrent les plus fortes augmentations, devant Sainte-Anne, Baillif, Lamentin, Le Moule et Deshaies. Grand-Bourg Regroupement et Benito Espinal de la Gabarre progressent plus légèrement. Terre-de-Haut et Terre-de-Bas montent en charge en 2025. L'ouverture des déchèteries de Petit-Bourg et de Trioncelle fait apparaître de nouveaux flux dès leur première année, particulièrement significatifs à Petit-Bourg.
- **Stables** : Capesterre-Belle-Eau et La Désirade conservent le même niveau qu'en 2024. Pointe-Noire présente un léger repli.
- **À la baisse** : la déchèterie de Petit-Pérou, fermée pour travaux, enregistre le recul le plus important, et celle de Jarry, également fermée, diminue nettement. En 2025, le mode de collecte des déchets verts a été modifié ce qui explique le recul des tonnages à Bouillante.

Graphique 17. Évolution des tonnages en déchèterie



COMPARAISON TERRITORIALE



Sources :

Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France hexagonale - données 2024 - ADEME

Enquête Collecte SINOE données 2024

OBJECTIF DU PRPGD en 2026

Quantité annuelle de déchets ménagers collectés en déchèterie :

70 000 t soit 183 kg/hab.

2.3.5 BILAN DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

254 203 T
+4%

Les déchets ménagers et assimilés comptabilisent les déchets quotidiens des ménages collectés par le service public, les déchets collectés en déchèterie et également les déchets occasionnels collectés hors déchèteries comme les encombrants et les déchets verts.

Les DMA ont représenté dans leur ensemble en 2025, **254 203 t collectées par le service public soit un ratio de 662 kg/hab./an.**

En complément des services de collecte en porte-à-porte (régulier ou occasionnel), les collectivités ont déployé un réseau de bornes d'apport volontaire et de déchèteries sur l'ensemble du territoire.

914
bornes vertes



670
bornes jaunes



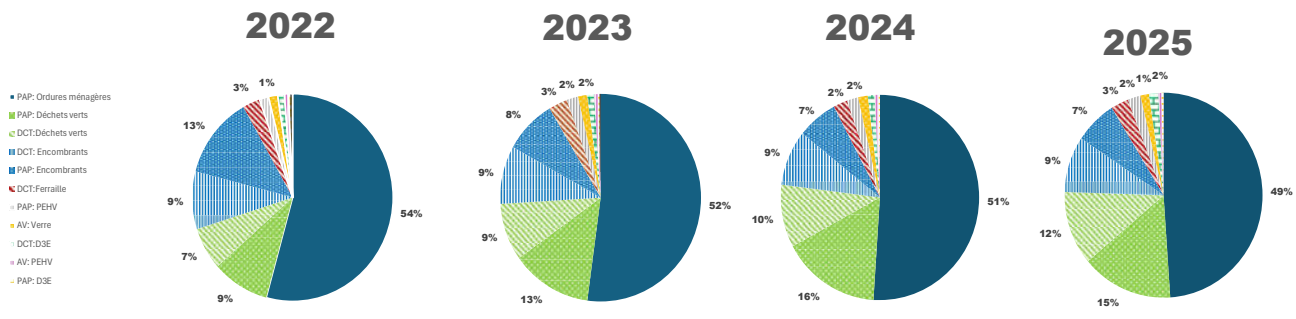
19
déchèteries gratuites ouvertes 52 h / sem et 1 jour / week-end

Entre 2024 et 2025, la répartition des flux évolue, avec notamment **une baisse de la part des ordures ménagères collectées en porte-à-porte. À l'inverse, la part des déchets verts collectés en déchèterie progresse de 10 % à 12 % (avec une augmentation du tonnage de 23%).**

La part des déchets verts collectés en porte-à-porte représente 15 % en 2025 contre 16 % en 2024 (tonnages en baisse), tandis que la part des encombrants collectés en déchèterie et en porte-à-porte reste stable (tonnages en hausse de 6 % en déchèterie et 10% en porte-à-porte). Les autres flux restent minoritaires et leur poids dans l'ensemble varie peu. Néanmoins, on peut noter des hausses importantes en tonnages des flux de mobilier, d'huiles minérales et alimentaires en déchèterie.

Cette évolution traduit donc surtout en 2025 un rééquilibrage entre les principaux flux, avec une place relative moins importante des OMR.

Graphique 18. Évolution des flux de matières selon le mode de collecte



OBJECTIF DU PRPGD en 2026

Quantités annuelles de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés :

204 993 t soit 559 kg/hab.

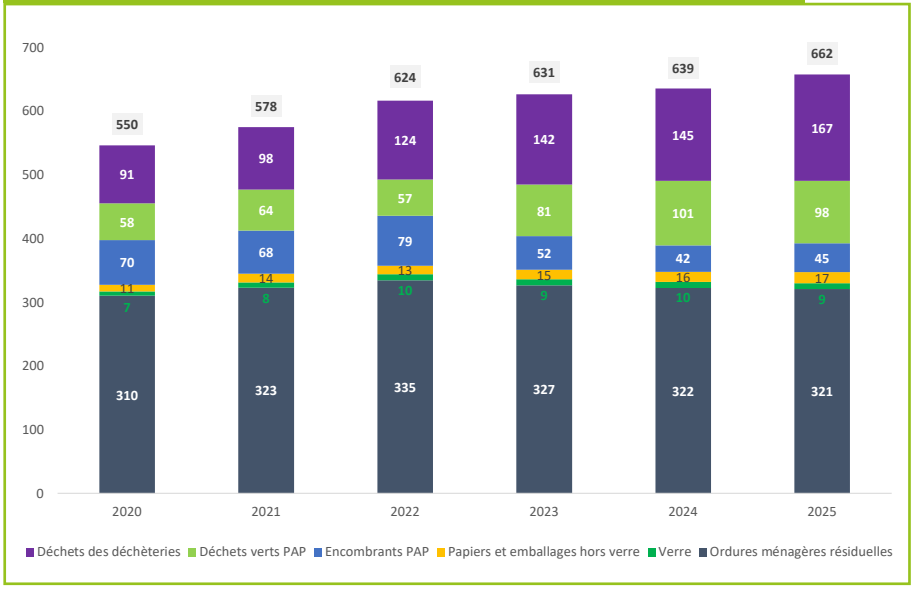
En 2025, **le porte-à-porte représente 73 % des tonnages de DMA collectés, contre 25 % pour les déchèteries et 2 % pour l'apport volontaire.**

Le porte-à-porte demeure ainsi le principal mode de prise en charge des déchets ménagers et assimilés.

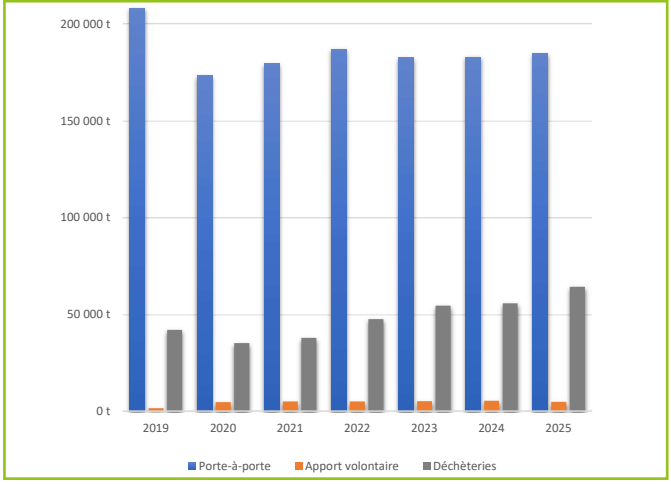
Cette répartition reflète également des organisations différentes selon les flux : les OMR, les déchets verts et les encombrants restent fortement associés au porte-à-porte, alors que l'apport volontaire concerne principalement le verre et les papiers et emballages, sauf pour Marie-Galante qui collecte les OMR en borne d'apport volontaire.

L'analyse des tonnages confirme cette évolution. Entre 2024 et 2025, les quantités collectées en porte-à-porte restent relativement stables, soit une hausse de moins de 1 %.

Graphique 19. Évolution des ratios de déchets ménagers et assimilés (kg/hab./an)



Graphique 20. Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés par mode de collecte



Cette stabilité masque toutefois plusieurs évolutions :

- les OMR diminuent légèrement de 0,3 % ;
- les déchets verts en porte-à-porte reculent de 2,7 % ;
- les encombrants progressent de 10 % ;
- les papiers et emballages collectés en porte-à-porte augmentent de 18 %.

La principale évolution de 2025 concerne les déchèteries avec une augmentation de plus de 15 % en un an. À l'inverse, les principaux flux collectés en apport volontaire sont en recul : le verre diminue de 7,9 % et les papiers et emballages de 21,9 %. Pour ces derniers, cette diminution intervient parallèlement à une progression de leur collecte en porte-à-porte.

Le message principal qui ressort de 2025 est donc assez net : le volume global de DMA augmente, mais cette hausse ne provient pas des OMR. Elle est avant tout liée à la forte progression des tonnages captés par les déchèteries.

Tableau 7. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par mode de collecte

Grand flux	Flux	2022	2023	2024	2025
Porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	128 395 t	125 070 t	123 125 t	122 756 t
	Verre	155 t	0 t	0 t	94 t
	Papiers et emballages hors verre	3 537 t	4 348 t	4 501 t	5 320 t
	Encombrants	33 107 t	21 916 t	16 697 t	18 817 t
	Déchets verts	21 757 t	31 271 t	38 742 t	37 679 t
	Porte-à-porte	186 951 t	182 605 t	183 065 t	184 665 t
Apport volontaire	Ordures ménagères résiduelles	0 t	525 t	520 t	505 t
	Verre	3 496 t	3 576 t	3 737 t	3 441 t
	Papiers et emballages hors verre	1 478 t	1 498 t	1 646 t	1 286 t
	Apport volontaire	4 975 t	5 075 t	5 384 t	5 232 t
Déchèteries	Déchets des déchèteries	47 542 t	54 477 t	55 722 t	64 287 t
	TOTAL DMA	**239 468 t**	**242 687 t**	**244 960 t**	**254 203 t**
	Ratio annuel	624 kg/hab.	631 kg/hab.	639 kg/hab.	662 kg/hab.
	Évolution annuelle du ratio	7,9 %	1,1 %	0,7 %	+3,6 %

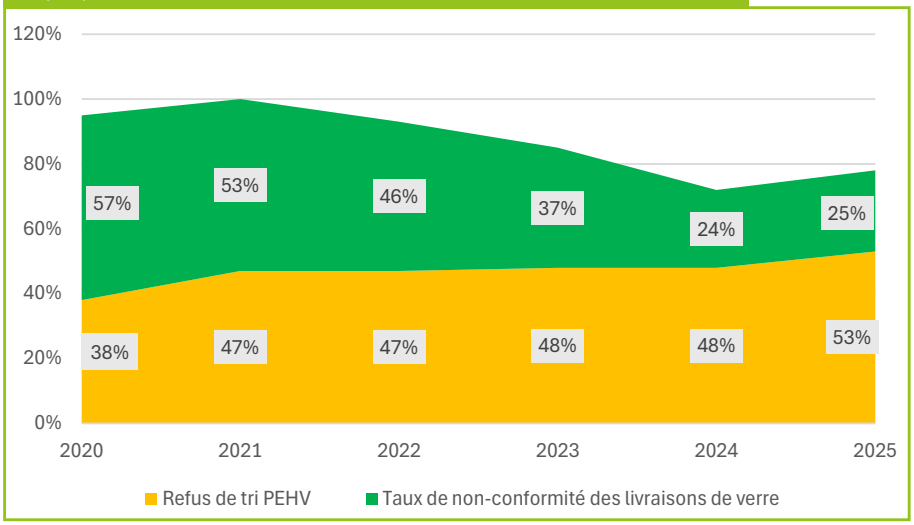
Tableau 8. Évolution des flux de déchets ménagers et assimilés par EPCI								
	2024		2025			Évolution 2024 2025		Services
EPCI	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Part	Tonnes	%	
CAGSC	47 169 t	615 kg/hab.	48 290 t	650 kg/hab.	19 %	1 121 t	2 %	Porte-à-porte : OMR + PEHV + Verre + Encombrants + Déchets verts Apport volontaire : PEHV + Verre > 5 déchèteries
CANBT	43 351 t	559 kg/hab.	50 178 t	643 kg/hab.	20 %	6 826 t	14 %	Porte-à-porte : OMR + PEHV + Encombrants + Déchets verts Apport volontaire : PEHV + Verre > 4 déchèteries
CAPEX	69 274 t	709 kg/hab.	66 140 t	682 kg/hab.	26 %	-3 134 t	- 5 %	Porte-à-porte : OMR + PEHV + Encombrants + Déchets verts Apport volontaire : PEHV + Verre > 4 déchèteries
CCMG	5 188 t	494 kg/hab.	5 016 t	485 kg/hab.	2 %	-172 t	- 3 %	Porte-à-porte : OMR + Encombrants + Déchets verts Apport volontaire : PEHV + Verre + OMR > 1 point de regroupement
SINNOVAL	79 977 t	661 kg/hab.	84 580 t	680 kg/hab.	33 %	4 603 t	5 %	Porte-à-porte : OMR + PEHV + Encombrants + Déchets verts Apport volontaire : PEHV + Verre > 5 déchèteries
TOTAL	**244 960 t**	**639 kg/hab.**	**254 203 t**	**662 kg/hab.**	**100 %**	**9 244 t**	**4 %**	

En 2025, **le taux de refus de tri des PEHV atteint 53 %, contre 48 % en 2024.** Ce taux est estimé sur la base de caractérisations régulières des tonnages de déchets non PEHV et de la mesure des tonnages entrants PEHV. À l'inverse, le taux de non-conformité des livraisons de verre issues des bornes d'apport volontaire poursuit sa baisse engagée depuis 2020 et se stabilise à 25 % (tonnage des livraisons non conformes/total tonnage livré).

Pour le verre, une livraison est considérée comme non conforme lorsque la proportion d'objets indésirables dépasse le seuil d'acceptation fixé. Les livraisons concernées font alors l'objet d'un tri complémentaire afin de retirer ces éléments avant le broyage du verre.

La dégradation de la qualité du tri accompagne la progression des tonnages collectés et met en évidence la persistance d'erreurs importantes.

Graphique 21. Taux de refus de tri PEHV et taux de non conformité du verre



Dans la collecte des bacs et des bornes PEHV, les erreurs les plus fréquemment observées concernent notamment :

- les textiles et vêtements ;
- les chaussures ;
- les équipements électriques et électroniques ;
- les casseroles et ustensiles métalliques ;
- les contenants en verre ;
- ainsi que les couches.

La présence de seringues usagées, d'objets tranchants, ou encore de bonbonnes de gaz constitue par ailleurs un risque particulier pour les agents de tri et pour le fonctionnement des installations.

Des erreurs sont également observées dans les bornes à verre, avec la présence de bouteilles en plastique, bouchons et capsules, couches de bébé, ainsi que, de manière plus exceptionnelle, d'animaux morts.

Au-delà des enjeux de sécurité, ces erreurs de tri **dégradent la qualité des matières collectées**, peuvent entraîner des dysfonctionnements des équipements et génèrent des surcoûts de traitement. Elles conduisent surtout à orienter vers l'enfouissement une partie des déchets qui pourraient être valorisés.

L'extension des consignes de tri devrait contribuer à réduire une partie des erreurs de tri, en intégrant des emballages jusqu'alors considérés comme indésirables. Sa mise en œuvre s'accompagne également d'une communication renforcée des EPCI et de l'éco-organisme CITEO sur les nouvelles consignes, afin de faciliter leur appropriation par les usagers.

2.3.6 COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Chaque professionnel est responsable de la gestion des déchets produits par son activité. Il doit s'assurer qu'ils sont collectés, transportés et orientés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées, y compris lorsqu'il confie leur prise en charge à un tiers. Cette responsabilité s'applique aux entreprises, mais également aux administrations et aux établissements publics.

Les déchets professionnels comparables, par leur nature et leur quantité, à ceux produits par les ménages **peuvent être pris en charge** par le service public de gestion des déchets. Ils sont alors qualifiés de déchets assimilés et collectés avec les déchets ménagers, selon les modalités et les limites définies par le règlement de collecte de chaque territoire. Dans le cadre retenu en Guadeloupe, cette prise en charge est limitée à une production de 1 100 litres de déchets par semaine.

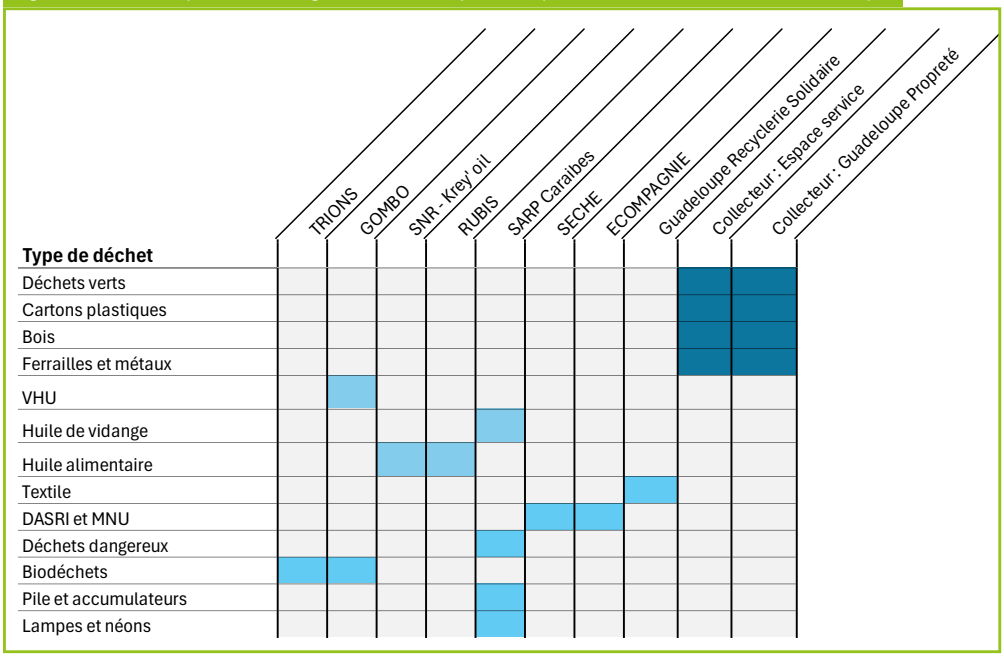
Au-delà de ce seuil, les professionnels doivent organiser directement la gestion de leurs déchets. Ils peuvent :

- faire appel à un prestataire spécialisé assurant leur collecte et leur acheminement vers les installations adaptées ;
- déposer certains flux dans une déchèterie professionnelle ou un point de reprise dédié ;
- organiser eux-mêmes leur transport vers une installation autorisée, dans le respect des obligations réglementaires de tri, de transport et de traçabilité.

Le mode de collecte dépend ainsi de la nature et du volume des déchets produits, mais également des solutions disponibles : collecte en bennes ou en contenants dédiés, enlèvement ponctuel, collecte mutualisée, apport en déchèterie professionnelle ou reprise dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur.

Dans tous les cas, le recours à un prestataire ou à une installation extérieure ne décharge pas le professionnel de sa responsabilité : il doit pouvoir justifier de la destination et de la bonne prise en charge de ses déchets.

Figure 4 : Offre de prise en charge des déchets par les opérateurs de collecte en Guadeloupe



Le tableau ci-dessus répertorie les principaux collecteurs, mais n'est pas exhaustif. La CCI Îles de Guadeloupe met régulièrement à jour « Le Guide des déchets des entreprises de la Guadeloupe » qui recense tous les prestataires du secteur et vous donne accès à des fiches pratiques par typologie de déchet.

À CONSULTER : https://www.guidedechets-gp.fr

3 TRAITER pour réduire l'enfouissement

3.1 Les opérations de gestion des déchets

3.1.1 LES ACTEURS

Les **opérateurs de gestion des déchets** interviennent après la collecte pour assurer, selon leur activité, le regroupement, le tri, la préparation, la valorisation, le traitement ou le stockage sécurisé des déchets. Ils travaillent pour le compte des collectivités, des professionnels et des éco-organismes et, selon les filières, peuvent également recevoir directement les déchets apportés par les particuliers.

Ils mettent en œuvre des **moyens techniques et logistiques** mobilisant une diversité de compétences telles que la conduite d'installation, le tri, la maintenance des équipements, le contrôle de la qualité, la traçabilité des déchets ou la maîtrise des risques.

Dans un territoire insulaire, **les opérateurs assurent également la logistique d'export des matières et des déchets** ne disposant pas de débouché local : conditionnement, stockage temporaire, empotage des conteneurs et organisation du transport vers les filières extérieures.

Le tableau suivant présente les principaux opérateurs implantés en Guadeloupe et leurs activités :

Acteur	Type de déchet	Installation	Opérations
Guadeloupe Recyclerie Solidaire (GRS)	Textiles, chaussures et linge de maison	Centre de tri et de réemploi des textiles	• Collecte des textiles par bornes, apports directs et enlèvements • Tri des articles selon leur état et leur catégorie • Redistribution solidaire et vente à prix modeste des articles réemployables • Préparation et expédition des textiles non valorisés localement • Accompagnement vers l'emploi de salariés en insertion
GRS KAZARECYCLE Kazabrok	Mobilier, vêtements et linge de maison, électroménager, jouets, livres, vaisselle, articles de loisirs ...	Ressourcerie	• Collecte des objets par apport volontaire ou enlèvement à domicile • Réception, tri et contrôle de leur état • Nettoyage, réparation, remise en état, transformation de certains objets et matériaux • Remise en vente des biens • Orientation des objets non réemployables vers les filières de traitement adaptées • Accompagnement vers l'emploi de salariés en insertion.
AER	DEEE, VHU, verre, métaux ferreux et non ferreux	Installation de tri et de traitement	• Dépollution et démantèlement des DEEE et des VHU • Tri et préparation des métaux ferreux et non ferreux • Compactage, conditionnement des matières destinées à l'export vers des filières agréées • Tri et broyage du verre pour produire du sable et du gravier de verre
ECODEC	PEHV, pneus, palettes	Installation de tri et de traitement	• Réception et tri de la collecte sélective PEHV des ménages • Broyage de pneumatiques et plastiques • Fabrication de dalles à partir de plastique et de caoutchouc • Fabrication de paillage à partir de bois de palette • Compactage, conditionnement des matières vers des filières agréées
Caribéenne de recyclage	PEHV professionnels, métaux ferreux et non ferreux, batteries, DEEE, bois, déchets en mélange	Installation de réception et de tri	• Réception et tri des flux rentrants • Compactage, conditionnement des matières destinées à des filières agréées
Déchetterie de Jarry et de la Basse-Terre	DEEE, déchets verts, bois, PEHV, encombrants, ferrailles, huiles de vidange, plâtre, mobilier, gravats, verre ...	Déchèterie professionnelle	• Réception et tri des flux rentrants • Compactage, conditionnement des matières destinées à des filières agréées

Acteur	Type de déchet	Installation	Opérations
ENERGIPOLE VERDE Compostage Terra Nova	Déchets verts et déchets alimentaires	Plateforme de compostage de déchets organiques	• Réception, contrôle et pesée des déchets • Préparation des matières et mise en andains • Suivi du compostage par aération, retournement et contrôle • Maturation et criblage du compost • Conditionnement du compost
SOPAVE AUTO CASSE PLUS	Véhicules hors d'usage	Centre de dépollution et de démantèlement de VHU	• Collecte de VHU • Réception, identification et traçabilité des véhicules hors d'usage • Dépollution : retrait des batteries, fluides, pneumatiques et autres composants dangereux • Démontage des pièces pouvant être réemployées ou recyclées • Tri et séparation des métaux, plastiques, verre et autres matériaux • Compactage des carcasses dépolluées • Conditionnement et expédition des matières vers des filières de recyclage agréées
PER ANTILLES REVIFER	Métaux ferreux et non ferreux	Installation de réception, et de tri	• Réception et tri des flux rentrants • Compactage, conditionnement des matières vers des filières agréées
SNR	VHU, métaux ferreux et non ferreux, batteries, DEEE, pneus	Installation de tri, de transit, de broyage et centre agréé de traitement des VHU.	• Opérations de démantèlement de structures métalliques • Réception, pesée et tri des métaux ferreux et non ferreux, batteries • Dépollution et désassemblage des VHU • Découpe, broyage et compactage des carcasses et des déchets métalliques • Conditionnement et expédition des matières vers des filières agréées
JANKY ENVIRONNEMENT	Métaux ferreux et non ferreux, déchets inertes	Installation de tri et de traitement	• Réception et tri des flux rentrants • Broyage et concassage de ferrailles et de gravats
TRIONS	Biodéchets alimentaires	Installation de déconditionnement des déchets organiques	• Mise à disposition de bacs spécifiques auprès des professionnels • Collecte et transport des biodéchets par un véhicule dédié • Traitement des déchets organiques dans une unité spécialisée
SARP Caraïbes	Déchets dangereux	Centre de transit et de regroupement de déchets dangereux	• Collecte et transport des déchets dangereux • Tri, regroupement et stockage par catégories compatibles • Conditionnement et reconditionnement dans des contenants adaptés • Mise en conteneurs et export vers des installations agréées
SECHE Health Care ECOMPAGNIE	DASRI et médicaments non utilisés	Installation de traitement des DASRI Collecte des DASRI et MNU	• Mise à disposition de contenants adaptés, collecte et transport des déchets • Réception, contrôle, tri et regroupement par catégories compatibles • Conditionnement, stockage temporaire et traçabilité des déchets dangereux • Banalisation des DASRI avant orientation vers une installation de stockage • Conditionnement et expédition maritime des déchets vers des filières agréées
Société Guadeloupéenne de Béton	Béton	Unité de recyclage du béton	• Contrôle et tri des apports • Concassage des déchets • Séparation de la ferraille, du béton et des graviers • Réutilisation des matériaux dans la fabrication de béton ou pour d'autres usages du BTP
GWADA TP	Déchets inertes	Unité de recyclage de déchets inertes	• Contrôle et tri des apports • Réutilisation des matériaux pour d'autres usages du BTP
Syvade La Gabarre	Ordures ménagères et assimilées	Installation de stockage de déchets non dangereux	• Réception, contrôle de conformité et pesée des déchets • Déchargement, étalement et compactage dans des casiers aménagés • Recouvrement régulier des déchets • Collecte et traitement des lixiviats • Captage et valorisation énergétique du biogaz • Gestion des eaux pluviales et suivi environnemental du site • Réhabilitation et surveillance des casiers arrivés en fin d'exploitation
Energipole Espérance			

UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE DANS LE SUD BASSE-TERRE

Après la pose de la première pierre le 4 août 2023, la « **Déchetterie de la Basse-Terre** » a été inaugurée le 25 octobre 2025 à Morin, sur la commune de Saint-Claude. Porté par SGSGM Environnement, qui exploite déjà la déchèterie professionnelle de Jarry, cet équipement vient renforcer le maillage territorial et apporter une solution de proximité aux entreprises, artisans et collectivités du Sud Basse-Terre, jusque-là contraints de transporter une partie de leurs déchets jusqu'à la zone de Jarry.

Le projet représente un investissement d'environ **3 millions d'euros**, soutenu notamment par la **Région Guadeloupe**, l'ADEME et les fonds européens.

Conçue comme une déchèterie à plat, sans quai de déchargement, l'installation est dimensionnée pour réceptionner jusqu'à 300 tonnes de déchets par jour. Elle accueille les déchets non dangereux issus des activités professionnelles, à l'exception notamment des ordures ménagères et des déchets dangereux. Le site est notamment équipé de bennes et de compacteurs permettant d'optimiser le stockage et le transport des matières collectées. Cette ouverture répond à l'un des objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), qui prévoit de renforcer le maillage de la Guadeloupe en déchèteries dédiées aux professionnels afin d'améliorer le captage des déchets d'activités économiques et leur orientation vers les filières adaptées.



3.1.2 LES CHIFFRES

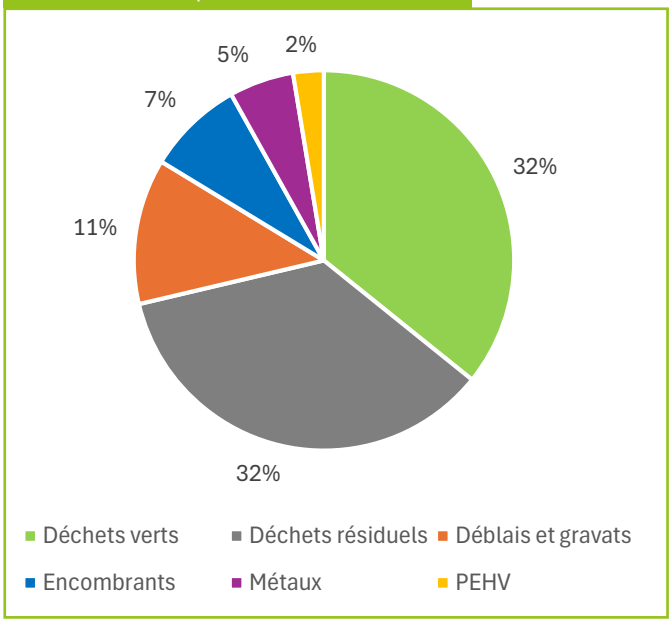
Tableau 9. Tonnages traités par les opérateurs, collectés par les collectivités et DAE estimés en 2025

Flux	Traitement	Collecte DMA	Estimé DAE
Déchets résiduels	140 196 t	123 261 t	16 935 t
Déchets verts	91 950 t	67 006 t	24 943 t
Déblais et gravats	47 512 t	1 601 t	45 911 t
Encombrants	38 292 t	38 136 t	157 t
Métaux	28 853 t	7 778 t	21 075 t
Déchets dangereux	14 367 t	4 854 t	9 513 t
PEHV	10 213 t	6 677 t	3 536 t
VHU	10 075 t	0 t	10 075 t
Cartons	5 568 t	898 t	4 670 t
Autres déchets	4 789 t	**0 t**	4 789 t
Pneus	4 702 t	78 t	4 624 t
Verre	4 094 t	3 901 t	193 t
Boues	3 694 t	0 t	3 694 t
Bois	1 290 t	0 t	1 290 t
Huiles végétales	401 t	13 t	388 t
Plastiques	382 t	0 t	382 t
Biodéchets	282 t	0 t	282 t
TOTAL	**406 660t**	**254 203 t**	**152 457 t**

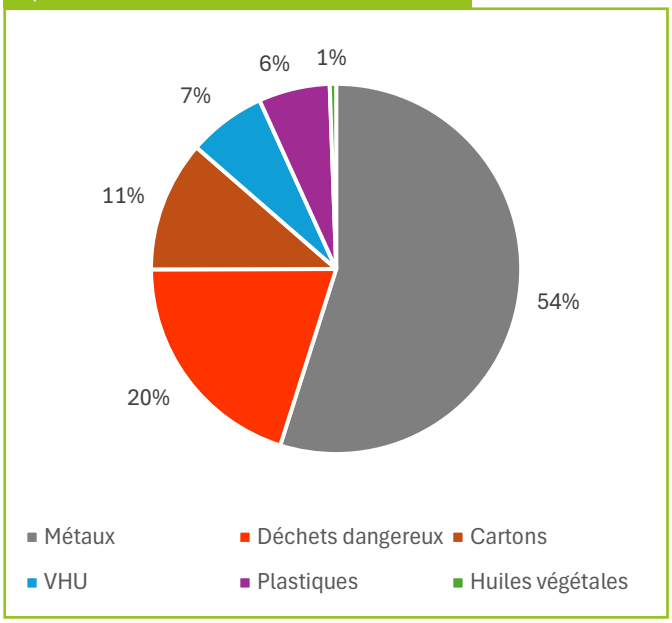
Graphique 22. Évolution des tonnages entrants en installations de traitement



Graphique 23. Répartition des types de déchets traités en Guadeloupe en 2025



Graphique 24. Répartition des types de déchets exportés en 2025

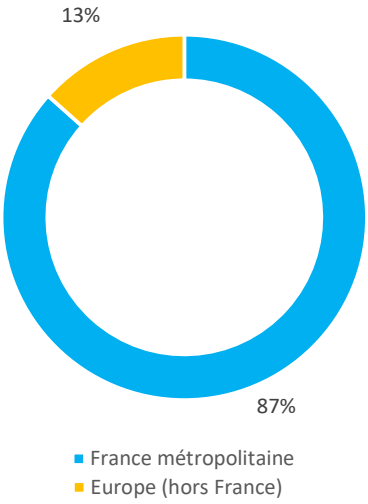


Les deux graphiques révèlent des profils très différents. Les **déchets traités en Guadeloupe** reposent sur des flux de proximité : déchets verts et déchets résiduels représentent chacun 32 % des tonnages, suivis des déblais et gravats (11 %), des encombrants (7 %), des métaux (5 %) et des PEHV (2 %).

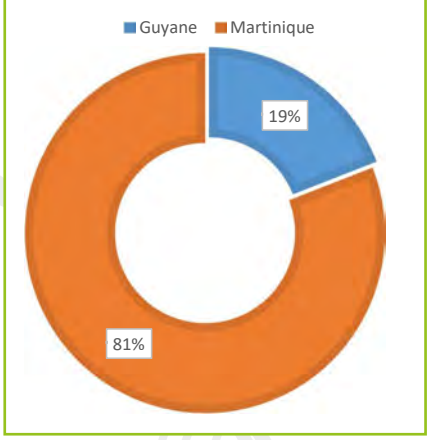
Les **déchets exportés**, eux, sont beaucoup plus concentrés : les métaux en constituent à eux seuls 54 %, devant les déchets dangereux (20 %) et les cartons (11 %), puis les VHU compactés (7 %), les plastiques (6 %) et les huiles végétales (1 %).

Les déchets verts et résiduels sont donc traités intégralement sur le territoire, tandis que les métaux, les déchets dangereux et les cartons dépendent de filières extérieures. Les métaux illustrent ce contraste : 5 % des déchets traités localement, mais plus de la moitié des exportations, qui ont lieu en France et en Europe.

Graphique 25. Répartition des tonnages par destination en 2025



Graphique 26. Tonnages de déchets importés pour traitement en Guadeloupe en 2025



La Guadeloupe accueille des déchets en provenance d'autres territoires. En 2025, 7 318 tonnes ont été importées pour traitement, dont :

- 5 784 t depuis la Martinique, soit 81 % des tonnages importés ;
- 1 363 t depuis la Guyane, soit 19 %;
- 171 t depuis Saint-Martin.

Ces échanges traduisent une complémentarité entre territoires ultramarins de l'espace Antilles-Guyane. Ils représentent environ 1,6 % du tonnage total traité en 2025.

3.2 Les filières de gestion des déchets

Une fois collectés, triés et pris en charge par les opérateurs de traitement, les déchets sont orientés vers différentes filières de gestion selon leur nature, leurs caractéristiques et leur potentiel de valorisation. **Les trois grands modes de valorisation, dans l'ordre de préférence, sont la valorisation matière, la valorisation organique et la valorisation énergétique. Si le déchet ne peut rentrer dans un de ces modes de valorisation, il sera enfoui (exutoire final à réduire au maximum).**

Selon les filières disponibles, cette gestion peut être réalisée en Guadeloupe ou nécessiter l'export des déchets ou des matières préparées vers des installations situées hors du territoire. **Réduire le recours à l'enfouissement et renforcer les capacités de valorisation et de traitement local des déchets constituent ainsi des enjeux majeurs pour le territoire**.

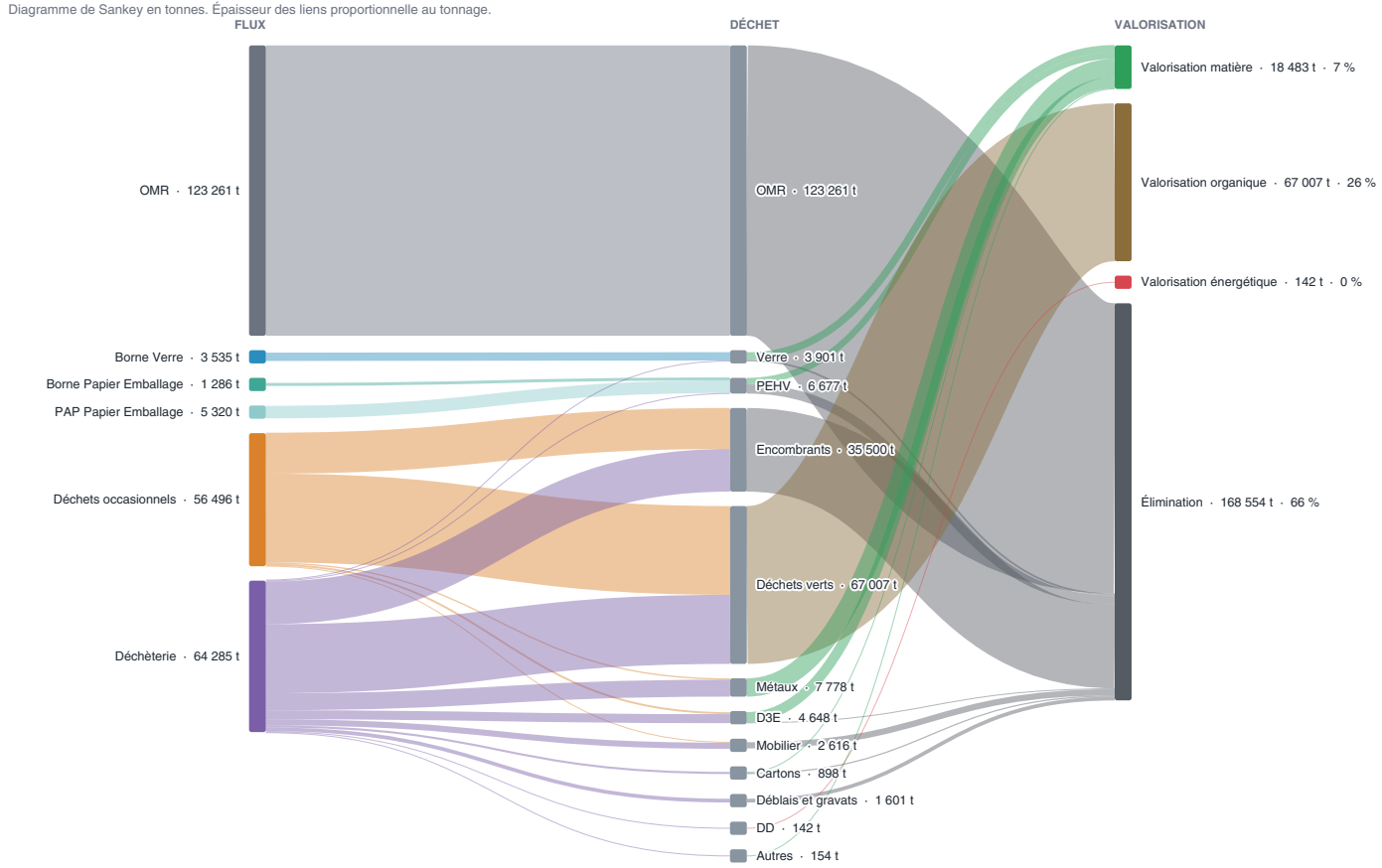
Cette partie présente, pour chaque flux, les modes de gestion mobilisés puis propose une lecture globale de la nature des filières de gestion et la répartition des tonnages entre les différentes filières.

Tableau 10 : Filières de gestion selon la typologie des déchets

Type de déchet	Filière de gestion	Lieu	Produit	Projets
OMR	Enfouissement	Energipole Espérance SYVADE La Gabarre		Projet : Valorisation énergétique sous forme de Combustible Solide de Récupération
Verre	Valorisation matière	AER	Sable remblais	
PEHV, cartons	Valorisation matière	Hors Guadeloupe	Matière première secondaire	
Biodéchets	Valorisation organique	TRIONS	Compost	
Déchets verts	Valorisation organique	Energipole Verde Compostage de Jarry	Compost	Projets : Valorisation de la fibre de coco en paillage, Fibre de banane en papier
Encombrants/ Mobilier	Enfouissement	Energipole Espérance SYVADE Enfouissement		Projets de réemploi en cours avec les ressourceries
Ferraille	Valorisation matière	Hors Guadeloupe	Matière première secondaire	
DEEE	Valorisation matière	Hors Guadeloupe	Matière première secondaire	Projets de réemploi en cours matériel informatique, cartes mères …
Textiles	Réemploi / Valorisation matière	Guadeloupe GRS, Kazarecycle et Hors Gp	Matière première secondaire	Projets de recyclage fibre matériaux de la construction
Pneus	Valorisation matière	ECODEC et hors Gp	Dalles de pavage Matière première secondaire	Projet de recyclage des pneus en revêtement de sol.
Bois	Valorisation matière	ECODEC	Paillage	
Béton /Plâtre	Valorisation matière	SGB (béton)	Matière première secondaire	3 nouveaux opérateurs de recyclage du béton et filière plâtre en Martinique.
Déblais et gravats	Enfouissement	Energipole Espérance SYVADE La Gabarre		
Lampes et tubes	Valorisation matière	Hors Gp	Matière première secondaire	
Piles et accumulateurs	Valorisation matière	Hors Gp	Matière première secondaire	
Batteries	Valorisation matière	Hors Gp	Matière première secondaire	Projet : Installation de collecte, sécurisation, et recyclage de batterie
Huiles de vidange	Valorisation matière	Hors Gp	Matière première secondaire	
Huiles végétales	Valorisation matière	SNR	Biocarburant	
Déchets dangereux	Valorisation énergétique	Hors Gp		
DASRI	Enfouissement suite à banalisation et valorisation énergétique	Banalisation Gp Incinération hors Gp		
Médicaments	Valorisation énergétique	Incinération hors Gp		
Articles Bricolage et Jouets (ABJ)	Réemploi Valorisation matière	Guadeloupe Kazarecycle, ACOPAJE,GRS et hors Gp	ABJ Matière première secondaire	
Articles Sport Loisir (ASL)	Réemploi Valorisation Matière	Guadeloupe Kazarecycle, ACOPAJE,GRS et hors Gp	ASL /Matière première secondaire	

Déchets collectés : du flux à la valorisation

Diagramme de Sankey en tonnes. Épaisseur des liens proportionnelle au tonnage.



Borne Papier Emballage et PAP Papier Emballage convergent vers le même déchet PEHV, qui se répartit ensuite entre valorisation matière et élimination. Nœuds très petits : hauteur minimale pour la lisibilité ; les liens restent proportionnels.

Sur les 254 203 tonnes de déchets collectées, l'élimination reste le mode de traitement dominant avec 168 098 t (66 %), tirée principalement par les OMR (123 261 t) qui ne font l'objet d'aucune valorisation. La valorisation organique, portée par les déchets verts (67 007 t collectées en déchèterie et en apport par les déchets occasionnels), représente 26 % du gisement. La valorisation matière reste minoritaire (18 937 t, soit 7 %), concentrée sur le verre, les métaux, le PEHV et les DEEE. La valorisation énergétique demeure marginale (142 t, issues des déchets dangereux en déchèterie).



UNE OPÉRATION DE DÉCONSTRUCTION INDUSTRIELLE : 612 TONNES DE FERRAILLES VALORISÉES

Dans le cadre de la conversion à la biomasse de la centrale **ALBIOMA du Moule**, d'importants **travaux de déconstruction** ont été réalisés entre août 2025 et janvier 2026. Ces opérations ont mobilisé les équipes d'ALBIOMA le Moule pour la déconstruction et la gestion des éléments métalliques issus du chantier. Plusieurs ensembles métalliques de très grande taille (pièces industrielles, passerelles d'accès, etc.) ont ainsi été progressivement démantelés sur site. La société **"Société Nouvelle de Récupération" (SNR)** a été partenaire de ces opérations à l'aide d'une cisaille hydraulique de grande puissance, déployée sur site pour finir la découpe au sol. Les éléments métalliques ont ensuite été évacués vers le site de SNR, où une seconde découpe a permis de réduire leur dimension et de préparer les matériaux pour leur transport. Les ferrailles ont enfin été expédiées vers des repreneurs spécialisés en vue de leur valorisation matière.

Au total, cette opération a permis de prendre en charge :

- **612 tonnes de ferrailles ;**
- 78 rotations de bennes ;
- 6 mois d'intervention, d'août 2025 à janvier 2026.

Cette opération illustre le rôle des opérateurs locaux dans la préparation et l'orientation des déchets métalliques issus de grands chantiers industriels vers des filières de recyclage.

4 MOBILISER
les éco-organismes au service du territoire

4.1 Le rôle des éco-organismes

Les acteurs des filières REP



Les filières à **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** reposent sur le principe du « pollueur-payeur » : les producteurs, importateurs et distributeurs sont responsables de la prévention et de la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Cette responsabilité est le plus souvent exercée collectivement par l'intermédiaire d'**éco-organismes agréés par l'État**, financés par les éco-contributions versées par les metteurs en marché.

Le fonctionnement des filières REP repose sur plusieurs acteurs complémentaires :

- les **producteurs et metteurs en marché**, qui financent le dispositif par l'éco-contribution ;
- les **éco-organismes**, qui organisent directement la gestion des déchets ou soutiennent financièrement les acteurs chargés de leur collecte et de leur traitement ;
- les **collectivités et opérateurs de déchets**, qui assurent une partie de la collecte, du tri, du transport et du traitement ;
- les **distributeurs**, qui participent à la reprise de certains produits usagés ;
- les **particuliers et professionnels**, qui orientent leurs déchets vers les dispositifs de collecte prévus.

En Guadeloupe, les filières REP se sont progressivement déployées ; elles sont au nombre de 24 en 2025.

Leur **représentation directe sur le territoire reste cependant limitée** et leur mise en œuvre repose largement sur des partenaires locaux : collectivités, distributeurs, opérateurs de gestion des déchets, associations ou structures de l'économie sociale et solidaire. Afin de favoriser la mobilisation et la coopération des acteurs locaux, deux postes dédiés à l'animation des filières REP ont été créés, au sein de l'interfilière REP et de la Région Guadeloupe. Les solutions proposées prennent différentes formes : bornes et points d'apport volontaire, collecte en déchèterie, reprise chez les distributeurs, points de collecte partenaires ou enlèvements auprès des détenteurs.

Pour tenir compte des spécificités ultramarines, les éco-organismes doivent élaborer des **plans de prévention et de gestion des déchets pour les DROM-COM**. Dans leur mise en œuvre, ces plans apparaissent toutefois **encore insuffisamment adaptés aux réalités du territoire guadeloupéen. Les plans sont soumis à l'avis de la Région Guadeloupe afin** de mieux prendre en compte les contraintes logistiques, les capacités locales de traitement et les conditions de déploiement des dispositifs de collecte.

Dans ce contexte, l'enjeu ne réside pas seulement dans la présence des filières REP, mais dans leur **déploiement effectif sur le territoire**.

Les filières REP et éco-organismes associés



Le tableau ci-dessous présente les principales solutions de collecte proposées en Guadeloupe dans le cadre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), en distinguant les dispositifs accessibles aux particuliers et aux professionnels.

Pour compléter ces informations, le site **www.valorisetondechet971.com**, développé par l'Interfilière REP 971, permet de découvrir les éco-organismes présents sur le territoire, leurs missions, leurs coordonnées et les solutions de prise en charge proposées. Organisé selon les différents publics (particuliers, professionnels, collectivités et acteurs de l'économie sociale et solidaire), il donne également accès à un outil permettant aux particuliers de rechercher où déposer, réparer ou donner leurs objets et déchets.

Tableau 11. Solutions de collecte en Guadeloupe

Déchets concernés	Éco-organisme	Solutions pour les particuliers	Solutions pour les professionnels
Emballages ménagers et papiers graphiques	CITEO	Bacs jaunes, bornes d'apport volontaire, déchèteries (bennes)	Principalement assimilés ménagers via service public ou déchèterie professionnelle ou collecte professionnelle
Verre	CITEO	Bornes d'apport volontaire	
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	VALDELIA ECOMAISON VALOBAT	VALDELIA : Déchèteries, points d'apport volontaire, reprise chez les distributeurs, collectes ponctuelles	ECOMAISON Déclaration et reprise via bennes dédiées
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	ECOLOGIC et ECOSYSTEM	ECOLOGIC Collecte spécifique (encombrants), déchèteries, reprise en magasin, dispositifs solidaires (don, réemploi)	ECOSYSTEM : apport direct en centre de tri, collecte organisée par prestataires agréés, reprise sur site à la livraison
Médicaments	CYCLAMED	Pharmacies (points de collecte dédiés)	Les professionnels doivent trouver leurs propres filières
Piles et accumulateurs	ECOSYSTEM	Bacs de collecte en magasin, déchèteries	Points de collecte spécifiques selon accords
Tubes et lampes	ECOSYSTEM	Magasins, déchèteries	Centre de traitement des déchets dangereux, collecte spécifique
DDS (outillage de peinture)	ECO-DDS	Magasins	Magasins
Panneaux photovoltaïques	SOREN	Point d'apport chez APEX et AER	Collecte organisée sur demande grâce à des opérateurs spécialisés
Dispositifs médicaux piquants, coupants, tranchants (patients en autotraitement)	DASTRI	Pharmacies, bornes DASRI	Les professionnels doivent trouver leurs propres filières et prouver leur prise en charge
Pneumatiques	TDA	Déchèteries, distributeurs, garages	Obligation de reprise par distributeurs, garages, points de vente
Véhicules hors d'usage abandonnés sur la voie publique	TDA	Centres VHU agréés Service de collecte pour les VHU abandonnés identifiés par les services de police municipaux	Apport direct en centre VHU agréé
Textiles	REFASHION	Bornes orange mises à disposition par l'association GUADELOUPE RECYCLERIE SOLIDAIRE	Les professionnels doivent trouver leurs propres filières
Huiles minérales ou synthétiques	CYCLEVIA	Déchèteries acceptant les huiles minérales	Collecte dédiée par opérateurs spécialisés
Articles de bricolage et de jardin thermique	ECOLOGIC	Magasins, déchèteries	Déclarations et reprises par ECOLOGIC
Articles de bricolage et de jardin outillage	ECOMAISON	Magasins, déchèteries	Reprises dédiées via éco-organisme
Jouets	ECOMAISON	Magasins et collectes organisées	Reprises dédiées via éco-organisme
Articles de sports et de loisirs	ECOLOGIC	Magasins, collectes spécifiques	Points de reprise organisés via éco-organisme
Produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment	ECOMAISON VALOBAT ECOMINERO	Apport en déchèterie, reprise en magasin de bricolage/distributeur	Déchèteries professionnelles, bennes de chantier, reprise obligatoire par distributeurs, plateformes spécialisées

4.2 La performance des éco-organismes

Les données présentées pour les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sont issues de SYDEREP, le système déclaratif national géré par l'ADEME. Elles correspondent aux données réglementaires transmises par les éco-organismes dans le cadre de leurs obligations de déclaration.

Ces données sont disponibles avec un décalage d'une année : la campagne de déclaration réalisée en année N porte généralement sur les données d'activité de l'année N-1. Ainsi, les données 2024 sont déclarées et consolidées en 2025.

Les tonnages présentés dans cette partie correspondent donc aux quantités déclarées par les éco-organismes dans SYDEREP. Ils ne sont pas issus de la collecte de données réalisée directement par l'ORDEC auprès des opérateurs locaux de tri et de traitement. Cette distinction méthodologique doit être prise en compte lors de la comparaison avec les autres données du bilan.

Tableau 12. Tonnages de flux REP collectés

Déchets concernés	Éco-organisme	2021	2022	2023	2024	Évolution 2021-2024	Commentaire
Emballages ménagers et papiers graphiques ménagers	CITEO	1 853 t	2 015 t	2 522 t	3 149 t	+70 %	Tonnages recyclés
Verre ménager	CITEO	3 621 t	3 784 t	3 649 t	3 875 t	+7 %	Tonnages recyclés
DEA	VALDELIA / VALOBAT / ECOMAISON	1 160 t	1 730 t	1 839 t	ND		
DEEE	ECOLOGIC / ECOSYSTEM	ND	5 646 t	5 741 t	6 262 t	+11 %	
Médicaments	Cyclamed	23 t	23 t	20 t	24 t	+4 %	
Piles et accumulateurs	BATRIBOX /ECOSYSTEM	40 t	41 t	37 t	48 t	+21 %	
Tubes et lampes	ECOSYSTEM	ND	8 t	17 t	13,2	+64 %	
DDS	ECO-DDS	89 t	119 t	103 t	126 t	+42 %	
Panneaux photovoltaïques	SOREN	ND	26 t	226 t	193 t	+648 %	
DASRI	DASTRI	7 t	8 t	6 t	7 t	-3 %	
Pneumatiques	ALIAPUR / TDA	3 830 t	4 081 t	4 382 t	4 777 t	+25 %	
Véhicules hors d'usage	TDA	1 157 t	1 337 t	1 559 t	ND		
Textiles	Refashion	61	202	447	738	1110 %	
Huiles minérales ou synthétiques	Cyclevia	1 307 t	1 404 t	1 334 t	1 090 t	-17 %	
Articles de bricolage et de jardin outillage	ECOMAISON /ECODDS et ECOLOGIC	952 t	1 569 t	1 684 t	17 t		Données partielles (hors ECOMAISON)
Produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment	VALDELIA / VALOBAT / ECOMAISON / ECOMINERO	956 t	2 050 t	1 682 t	6 600 t	590 %	

LES ARTICLES DE BRICOLAGE, DE JARDIN, DE SPORTS ET DE LOISIRS ONT AUSSI LEUR FILIÈRE

Depuis juin 2025, les déchèteries de Guadeloupe accueillent progressivement deux nouveaux flux : les articles de bricolage et de jardinage thermiques (ABJth), comme les débroussailleuses ou les tondeuses, et les articles de sport et de loisirs (ASL), tels que les raquettes de tennis ou les planches de surf.

Aujourd'hui, l'ensemble des déchèteries est équipé de contenants spécifiques pour ces flux, à l'exception des sites des Saintes et de La Désirade. Une expérimentation est menée à Marie-Galante afin d'adapter les modalités de collecte au contexte de double insularité.



Pour les particuliers, les objets hors d'usage peuvent être déposés en déchèterie ou rapportés chez un distributeur, notamment lors de l'achat d'un équipement neuf. Lorsqu'ils sont encore en bon état, le réemploi reste à privilégier, notamment auprès des acteurs locaux partenaires tels que Kazarecycle, GRS ou Acopaje, selon les filières concernées. Pour les professionnels, la prise en charge peut s'effectuer via une convention avec Ecologic pour les volumes importants ou par une demande ponctuelle d'enlèvement sur e-dechet.com.

Les ABJth sont acheminés vers AER, où ils font l'objet d'opérations de dépollution et de recyclage. Les ASL sont quant à eux triés afin d'orienter leurs différentes composantes vers les filières de valorisation adaptées.

Le démarrage de ces nouvelles filières est encourageant : sur les six derniers mois de 2025, 21 tonnes d'ABJth et près de 33 tonnes d'ASL ont été collectées, dépassant les objectifs annuels fixés pour la Guadeloupe, respectivement de 12 et 15 tonnes.

5 MAÎTRISER les coûts

La partie précédente a présenté les différents flux de déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service public ainsi que l'organisation de leur collecte et de leur traitement sur le territoire.

En Guadeloupe, le service public de gestion des déchets repose sur plusieurs modalités complémentaires : collectes en porte-à-porte et en apport volontaire, accueil en déchèterie, transport, tri et traitement des déchets. À titre de comparaison, près de 80 % des collectivités de l'Hexagone proposent un socle commun composé de quatre services principaux : ordures ménagères résiduelles, verre, papiers et emballages et déchèteries. Le maintien en Guadeloupe de services complémentaires, notamment les collectes en porte-à-porte des déchets verts et des encombrants, peut contribuer à expliquer des coûts de gestion plus élevés.

La mise en œuvre de ces services mobilise des moyens humains, techniques et financiers à chaque étape : communication et prévention, précollecte, collecte, transport, tri, traitement et exploitation des déchèteries. Leur analyse économique repose sur la matrice des coûts de l'ADEME, renseignée par les collectivités, qui permet d'identifier les charges par flux et par étape technique.

Cette partie présente :

- les coûts complets associés aux différents flux pris en charge ;
- les taxes applicables à la gestion des déchets ;
- les ressources mobilisées pour financer le service, notamment les soutiens versés par les éco-organismes, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et, lorsque celui-ci est insuffisant, le recours au budget général des collectivités.

5.1 Les coûts complets de gestion

Les coûts complets correspondent à l'ensemble des charges nécessaires à la gestion des déchets : charges de structure et de communication, précollecte (bacs et équipements), collecte, transport et traitement des différents flux.

Le niveau de coût d'un flux dépend principalement de la quantité de déchets collectée, de leur nature et du mode de collecte mis en œuvre. À organisation comparable, la collecte en porte-à-porte mobilise davantage de moyens humains et matériels et constitue généralement le mode de collecte le plus coûteux. La collecte en déchèterie nécessite également des moyens importants, notamment pour l'accueil et le fonctionnement des sites. À l'inverse, les bornes d'apport volontaire permettent de concentrer les tonnages en un même point et de limiter les déplacements des véhicules de collecte.

Tableau 13. Répartition des coûts (€ HT /hab)

	OMR	Verre	PEHV	Déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Ensemble des flux
2023	145,5	1,5	17	27	17,5	23	254,6
2024	133	1,5	30	32	18	23	260,75

Les **OMR** constituent de loin le premier poste de dépenses. Elles combinent deux facteurs de coûts importants : des quantités collectées élevées, comprenant une part significative de déchets assimilés, et une collecte réalisée quasi exclusivement en porte-à-porte, avec des fréquences pouvant être importantes.

Pour les **déchèteries**, une part importante des charges est liée aux moyens humains mobilisés sur les sites, avec la présence de personnel d'accueil et d'exploitation indépendamment des quantités effectivement déposées. Les moyens consacrés au fonctionnement des équipements restent ainsi élevés au regard des tonnages accueillis, même si les apports en déchèterie progressent.

Les **déchets verts et les encombrants collectés en porte-à-porte** représentent également un poste de dépenses important. Ces flux sont particulièrement volumineux : les véhicules peuvent atteindre rapidement leur capacité de chargement sans pour autant transporter des tonnages importants. Les tournées sont donc nombreuses et les fréquences de collecte relativement élevées au regard des quantités collectées. Ces collectes viennent par ailleurs s'ajouter au service déjà proposé en déchèterie pour ces mêmes flux.

Pour les **PEHV,** l'organisation repose généralement sur une collecte mixte associant porte-à-porte et bornes d'apport volontaire. Toutefois, une part importante des tonnages est collectée en porte-à-porte, le mode de collecte le plus coûteux. La hausse observée entre 2023 et 2024 s'explique notamment par les coûts liés à l'extension des consignes de tri, qui a nécessité l'achat de nouveaux bacs et des provisions, ainsi que par le renouvellement des marchés de collecte.

À l'inverse, **le verre** présente un coût de collecte relativement faible. Il est collecté quasi exclusivement en bornes d'apport volontaire, ce qui permet de regrouper les déchets sur un nombre limité de points. De plus, la forte densité du verre permet de collecter un tonnage important à chaque vidage de borne : un même déplacement du véhicule permet ainsi de prendre en charge davantage de tonnes. Cette combinaison explique en grande partie le faible coût observé pour ce flux.

Les évolutions entre 2019 et 2024 présentent des similitudes pour les territoires insulaires (Corse, DOM COM hors Pacifique et Guadeloupe). On observe +22 % d'augmentation des coûts de l'ensemble des flux collectés par le service public en Guadeloupe. Les écarts avec les autres territoires ne s'expliquent pas réellement. Les évolutions notoires entre 2019 et 2024 s'expliquent par de nombreux facteurs :

- augmentation de la TGAP et des tonnages enfouis ;
- augmentation du coût du carburant, des assurances ;
- accroissement du montant des prestations privées que ce soit la collecte, le traitement ou de la fourniture d'équipements ;
- la contractualisation avec certains éco-organismes a été récente et les recettes ne sont pas encore optimisées ;
- des soucis techniques sur les exutoires engendrant des surcoûts.

Tableau 14. Coût aidé global (en € HT/hab.)

Territoire	2019	2023	2024	Évolution 2019-2024
Guadeloupe	201,50	233,6	245,56	+22 %
DOM-TOM	182,4	232,8	241	+24 %
Hexagone	118,6	148,3	155,4	+24 %
La Corse	224	258,1	259	+14 %

5.2 Les coûts liés aux taxes

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est une taxe qui vise à favoriser la valorisation matière en taxant les tonnages de déchets enfouis. Elle ne s'applique donc pas aux déchets effectivement orientés vers une filière de valorisation matière. En revanche, si une matière valorisable n'est pas correctement triée et est orientée vers l'enfouissement, elle est soumise à la TGAP au même titre que les autres déchets enfouis. C'est notamment le cas des refus issus des centres de tri lorsqu'ils sont envoyés en installation de stockage. Réduire les quantités enfouies, améliorer la qualité du tri et limiter les refus de tri permettent ainsi de réduire les tonnages soumis à la TGAP.

L'écart avec l'Hexagone s'explique par l'application en Guadeloupe d'une réfaction de 35 % sur les tarifs de la TGAP, prévue pour tenir compte des spécificités des territoires ultramarins. Ce taux de réfaction est voté tous les ans dans le cadre de la loi de finances.

Initialement, dans l'Hexagone, il était prévu un taux de TGAP de 130 €/t en 2030. Il sera plutôt de 85 €/t. Concernant la Guadeloupe, rien n'est encore validé. Ce taux de TGAP devrait être plafonné à condition que des investissements structurels de fond soient réalisés sur des infrastructures de valorisation énergétique, matière ou organique.

Tableau 15. Coût de la TGAP (en € /t)

TGAP	2020	2021	2022	2023	2024
Guadeloupe	18,75	24	29,25	34	38,35
Hexagone	25	37	45	52	59 et 85 en 2030

5.3 Les recettes

Les filières REP permettent aux collectivités de bénéficier de soutiens financiers versés par les éco-organismes pour la collecte et le tri de certains déchets valorisables. Le niveau de soutien varie selon les filières et les performances de collecte : mieux ces déchets sont triés et orientés vers les filières adaptées, plus ils peuvent générer de recettes pour le service public. À l'inverse, les ordures ménagères résiduelles (OMR), principalement orientées vers l'enfouissement, ne bénéficient pas de ces soutiens. **Améliorer le tri permet donc à la fois de réduire les coûts liés aux OMR et d'augmenter les financements associés aux déchets valorisables**.

Les recettes englobent les soutiens des éco-organismes, les aides à l'emploi et les subventions de fonctionnement ou celles amorties relatives à l'investissement.

Tableau 16 : Recettes, coûts complets, coûts aidés, recette/coût complet par flux (en € HT/hab.)

	OMR	Verre	Papiers Emballages	Déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Ensemble des flux
Recette	0,80	0,30	9,60	2,90	0,00	1,20	15,15
Coût complet	133,00	1,50	30,00	31,90	18,00	23,00	260,75
Coût aidé = complet - recette	**132,20**	**1,20**	**20,40**	**29,00**	**18,00**	**21,80**	**245,60**
Recette/cout complet (en %)	0,6 %	20 %	32 %	9 %	0 %	5 %	6 %

L'optimisation des performances de tri sur la collecte du verre, des PEHV et en déchèteries avec le déploiement des conventionnements avec les éco-organismes devrait faire augmenter la part des recettes.

5.4 Les moyens de financement

Le **coût aidé** correspond au reste à charge de la collectivité après déduction des recettes et soutiens perçus. Ce reste à charge doit ensuite être financé par la collectivité. En Guadeloupe, le financement du service public de gestion des déchets repose sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), acquittée avec la taxe foncière. Le produit de la TEOM peut couvrir tout ou partie du coût aidé. Lorsque les recettes de TEOM sont insuffisantes, la collectivité mobilise son budget général pour couvrir la différence.

D'autres modes de financement peuvent également être mis en place pour les producteurs non ménagers. La redevance spéciale permet notamment de faire contribuer les professionnels et administrations dont les déchets sont pris en charge par le service public.

Les taux de TEOM appliqués en Guadeloupe varient sensiblement selon les collectivités, avec des niveaux compris entre 14 % et 24,5 %. Cette hétérogénéité se traduit directement sur le montant acquitté par les contribuables, la TEOM étant calculée en appliquant le taux voté par la collectivité à la base locative cadastrale du bien.

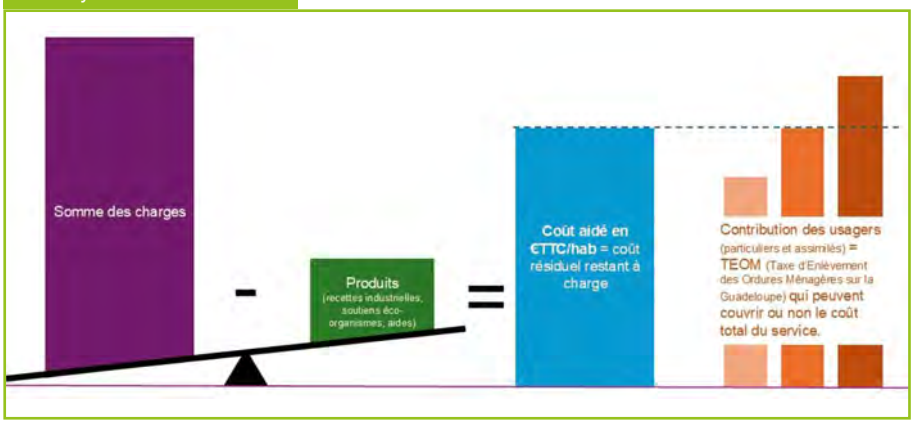
Sur le territoire du SINNOVAL, les taux de TEOM hérités des deux anciens EPCI présentent encore un écart d'environ un point. La collectivité dispose d'une période transitoire de 10 ans pour procéder à leur harmonisation.

Le **taux de couverture** mesure le rapport entre les recettes issues du financement du service, principalement la TEOM, et le coût aidé TTC, c'est-à-dire le coût restant effectivement à la charge de la collectivité après déduction des recettes et soutiens perçus.

À l'échelle de la Guadeloupe, ce taux atteint en moyenne 101 %. Cela signifie que, globalement, les recettes de TEOM permettent théoriquement de couvrir l'intégralité du coût du service public de gestion des déchets.

La situation s'est nettement améliorée au cours des dernières années, avec une réduction du recours au budget général des collectivités pour équilibrer le financement du service. Des écarts subsistent toutefois : deux collectivités présentent encore des taux de couverture respectifs de 81 % et 93 %, traduisant une couverture partielle du coût du service par la TEOM.

Les moyens de financement



6 ANNEXES

Tableau 17. Organisation du traitement des ordures ménagères résiduelles		
	ISDND de la Gabarre	ISDND Energipole Espérance
CA Grand Sud Caraïbe		X
CA du Nord Basse-Terre	Petit-Bourg	X (sauf Petit-Bourg)
CA Cap Excellence	X	
CC Marie-Galante	X	
SINNOVAL		x

Tableau 18. Organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles					
Flux	CAGSC	CANBT	CAPEX	CCMG	SINNOVAL
Ordures ménagères résiduelles	PAP C1 - C5 Prestation	PAP C2-C3 Prestation	PAP C2-C7 Prestation	Mixte/PAP/AV C1-C4 Régie	PAP C1-C6 Mixte
PAP : Porte-à-porte *Une fréquence de collecte en C2 correspond à deux collectes par semaine et C6, six fois par semaine*					

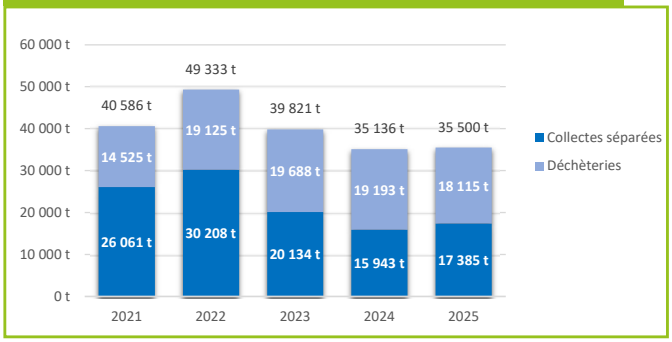
Tableau 19. Organisation de la collecte des papiers graphiques et emballages (hors verre)					
Flux	CAGSC	CANBT	CAPEX	CCMG	SINNOVAL
Papiers et emballages hors verre	AV sauf Les Saintes PAP C2 Mixte	PAP/AV C0,5 - C1 Mixte	PAP/AV C1 Prestation	AV X Régie	PAP/AV C1 Prestation

Tableau 20. Organisation de la collecte du verre					
Flux	CAGSC	CANBT	CAPEX	CCMG	SINNOVAL
Verre	Mixte PAP/AV C1 Mixte	AV Régie	AV Prestation	AV Régie	AV Prestation

Tableau 21. Organisation de la collecte des déchets occasionnels					
Flux	CAGSC	CANBT	CAPEX	CCMG	SINNOVAL
Encombrants	PAP C1 Mixte	PAP C0,25 - C0,5 Prestation	PAP C0,25 - C1 Prestation	PAP C1 - C5 Régie	Mixte PAP/AV C0,25 - C2 Mixte
Déchets verts	PAP C1 Mixte	PAP C0,25 - C0,5 Prestation	PAP C0,25 - C0,5 Prestation		PAP C0,25 - C2 Mixte
Ferraille	PAP C1 Régie		PAP C0,25-C1 Prestation	PAP/AV C1 - C5 Régie	PAP C0,25 - C2 Mixte
DEEE	PAP C1 Régie	PAP C0,25 - C0,5 Régie	PAP C0,25 Prestation	PAP/AV C1 - C5 Régie	PAP C0,25 Mixte
Cartons					PAP C0,25 Mixte
Mobilier				PAP C1 - C3 Régie	PAP C0,25 Mixte

Tableau 22. Bilan des déchets occasionnels							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Collectes séparées	62 %	59 %	58 %	54 %	49 %	50 %	47 %
Déchèteries	38 %	41 %	42 %	46 %	51 %	50 %	53 %

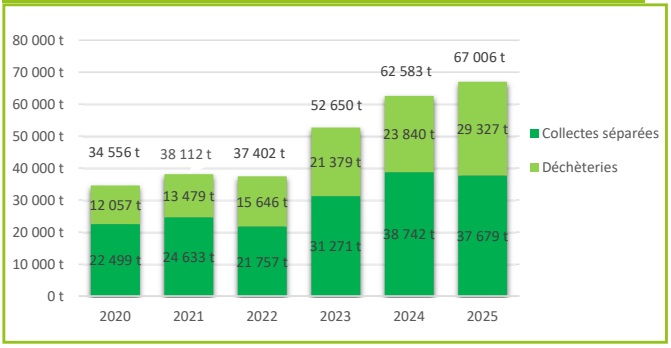
Graphique 27. Évolution des tonnages d'encombrants collectés



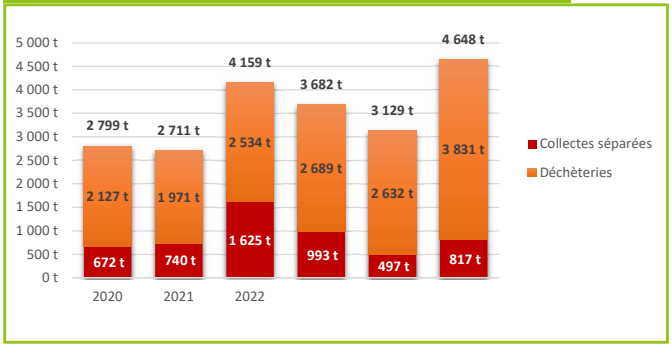
Graphique 28. Évolution des tonnages de déchets métalliques collectés



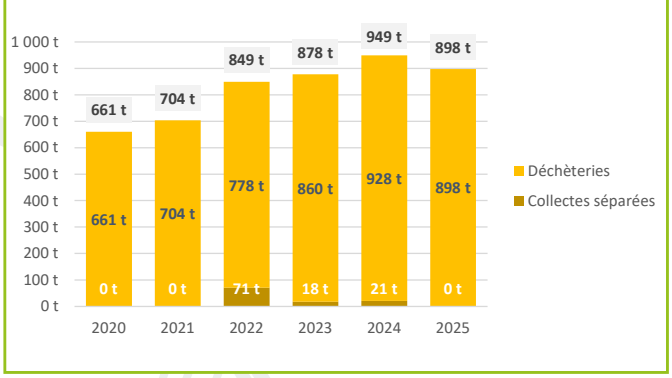
Graphique 29. Évolution des tonnages de déchets verts collectés



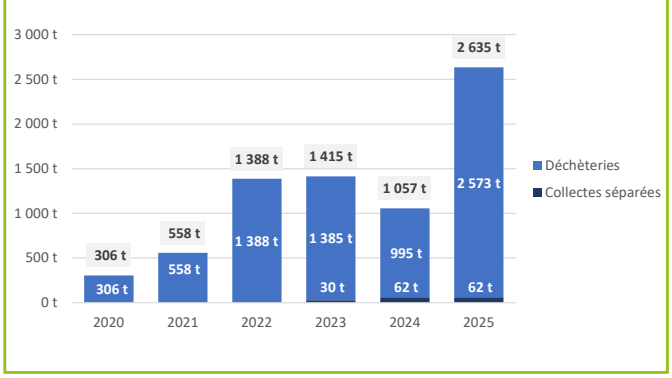
Graphique 30. Évolution des tonnages de DEEE collectés



Graphique 31. Évolution des tonnages de cartons collectés



Graphique 32. Évolution des tonnages de mobilier collectés



6.1 Indicateurs du PRPGD

La Région Guadeloupe et l'ORDEC élaborent le rapport de suivi du PRPGD avec pour principe de mutualiser les moyens publics et privés pour la collecte de données de la prévention et de la gestion des déchets, et de fiabiliser ces données à travers une expertise collaborative associant l'ensemble des acteurs. Il s'agit donc de suivre :

- l'évolution de la prévention et de la gestion des déchets dans le temps avec le suivi des indicateurs du PRPGD ;
- l'atteinte ou la tendance à atteindre les objectifs du PRPGD, notamment en ce qui concerne les objectifs chiffrés et la comparaison de certains résultats obtenus avec les moyennes nationales ;
- l'évolution des filières et du parc des installations au regard des principes de planification et recommandations du PRPGD.

Tableau 23. Suivi des principaux objectifs du PRPGD

Indicateur	Résultat 2025	Cible 2026	Écart	Évolution visée
DMA	254 203 t	204 993 t	+49 210 t	Baisse attendue
OMR	123 261 t	83 170 t	+40 091 t	Baisse attendue
Verre	3 535 t	7 636 t	-4 101 t	Hausse recherchée
PEHV	6 606 t	9 349 t	-2 743 t	Hausse recherchée
Déchèteries	64 287 t	70 000 t	-5 713 t	Hausse recherchée
Encombrants	35 500 t	23 396 t	+12 104 t	Baisse attendue
Refus PEHV	53 %	20 %	+33 points	Baisse attendue

Tableau 24. Indicateurs du PRPGD	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Objectifs PRPGD en 2026
Population INSEE	387 629 hab.	384 239 hab.	383 559 hab.	384 315 hab.	383 559 hab.	384 160 hab.	
Déchets Ménagers et Assimilés							
Quantités annuelles de DMA collectés	213 102 t 550 kg/hab.	222 268 t 578 kg/hab.	239 468 t 624 kg/hab.	242 687 t 633 kg/hab.	244 960t 639 kg/hab.	254 203 t 662 kg/hab.	**204 993 t 559 kg/hab.**
Les quantités de DMA sont en augmentation depuis 2019. Néanmoins, on constate une progression de 7,3 % de la quantité de PEHV en kg/hab.							
Quantité annuelle de déchets ménagers collectés en déchèterie	35 194 t 91 kg/hab.	37 828 t 98 kg/hab.	47 542 t 124 kg/hab.	54 477 t 142 kg/hab.	55 722 t 145 kg/hab.	64 287 t 167 kg/ hab.	**70 000 t**
La collecte des déchets ménagers en déchèteries est en très nette progression grâce aux nouvelles installations.							
Quantités annuelles d'emballages collectés (hors verre)	4 111 t 10,6 kg/hab.	5 243 t 13,6 kg/hab.	5 016 t 13,1 kg/hab.	5 846 t 15,2 kg/hab.	6 148 t 15 kg/hab.	6 677 t 17 kg/hab.	**9 349 t 23 kg/hab.**
Les données montrent une tendance à la hausse des tonnages d'emballages collectés. Cette augmentation représente une croissance de 88 % entre 2019 et 2025. L'extension de la consigne de tri inclut de nouveaux flux tels que les briques alimentaires, les barquettes plastiques, les pots de yaourt...							
Taux de refus des emballages (hors verre)			42 %	52 %	58 %	53 %	**20 %**
La proportion d'emballages non conformes dans le flux de collecte reste élevée. La communication sur les consignes de tri liée à la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2026 devrait augmenter la qualité des flux de recyclables.							
Quantités annuelles d'emballages verre collectés	2 625 t 7 kg/hab.	3 252 t 8 kg/hab.	3 652 t 10 kg/hab.	3 576 t 9,3 kg/hab.	3 737 t 10 kg/hab.	3 535 t 9 kg/hab.	**7 636 t 20 kg/hab.**
Les données montrent une hausse des tonnages d'emballages en verre collectés de 35 % depuis 2019. On note tout de même une stagnation des tonnages depuis 2023 et ce malgré l'expérimentation de systèmes incitatifs.							
Quantités annuelles de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchèteries	34 556 t 89 kg/hab.	38 112 t 99 kg/hab.	37 402 t 98 kg/hab.	52 650 t 136 kg/hab.	62 582 t 163 kg/hab.	67 006 t 174 kg/hab.	**75 508 t**
On observe une augmentation significative des tonnages de déchets verts collectés, notamment une hausse marquée en 2025, avec 174 kg/hab. comparé à 136 kg/hab. en 2023.							

Tableau 24. Indicateurs du PRPGD	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Objectifs PRPGD en 2026
Pourcentage de déchets verts collectés en porte-à-porte					62 %	56 %	
La collecte en porte-à-porte reste le moyen de collecte privilégié par les collectivités malgré la contrainte en termes de coûts associés.							
Quantité annuelle de déchets verts broyés					71 516 t 186 kg/hab.	80 711 t 210 kg/hab.	
Ce chiffre représente les quantités de déchets verts des ménages et professionnels traitées par les plateformes de compostage. La tendance à la hausse est en adéquation avec la hausse des quantités collectées en DMA.							
Quantité annuelle d'encombrants collectés en porte-à-porte et en déchèteries	40 568 t 106 kg/hab. 67 % en PAP	40 586 t 106 kg/hab. 64 % en PAP	49 333 t 129 kg/hab. 61 % en PAP	39 821 t 104 kg/hab. 51 % en PAP	35 219 t 92 kg/hab. 45 % en PAP	35 500 t 92 kg/hab. 49 % en PAP	**23 396 t**
On observe une baisse des tonnages d'encombrants collectés de 23 % par rapport à 2019. Les quantités sont stables entre 2024 et 2025 avec une part importante encore prise en charge par le porte-à-porte.							
Quantité annuelle de DEA collectés et quantités triées sur le territoire (tonnes)	306 t	558 t	1 388 t	1 428 t	1 057 t	2 635 t	
On observe une augmentation significative des tonnages des déchets d'éléments d'ameublement collectés depuis 2020, avec une hausse significative en 2025. L'augmentation des tonnages collectés est le résultat d'efforts accrus en matière de sensibilisation et d'amélioration des services de collecte, notamment la mise en place de points de dépôt dans les déchèteries.							
Quantité annuelle de TLC collectés et quantités triées sur le territoire					669 t 1,7 kg/hab.	792 t 2 kg/hab.	
Le chiffre représente les quantités traitées par l'opérateur Guadeloupe Recyclerie Solidaire, qui a implanté un réseau de plus d'une centaine de bornes d'apport volontaire sur tout le territoire.							
Quantité annuelle de jouets collectés et le taux de valorisation					2,5 t 25 %	4,3 t 24 %	
Guadeloupe Recyclerie Solidaire a collecté 4,39 tonnes de jouets dont 1,06 t ont été revendus.							
Nombre de déchèteries publiques construites sur l'année	2	0	2	2	1	1	
Nombre de déchèteries publiques en place	13	13	15	17	18	19	26 déchèteries
La construction ou la modernisation de 1 à 2 déchèteries chaque année montre une stabilité et un engagement continu à améliorer les infrastructures de gestion des déchets.							
Quantité de déchets non inertes, non dangereux enfouis (tonnes et pourcentage)		190 817 t 62 %	223 968 t 62 %	209 849 t 60 %	192 346 t 56 %	189 236 t 46 %	
L'enfouissement reste la destination finale prépondérante sur le territoire. La solution choisie pour limiter l'enfouissement est le recours à deux unités de production de Combustible Solide de Récupération qui permettront la valorisation énergétique des déchets résiduels et un meilleur captage des déchets recyclables. Cet indicateur exclut les déchets inertes et les déchets dangereux.							
Nombre de composteurs distribués par an (composteurs individuels)	929	1 462	839	4 244	1 294	3 690	
La distribution de composteurs individuels vise à encourager les ménages à valoriser leurs déchets organiques, réduisant ainsi le volume de déchets envoyés vers les décharges et favorisant une gestion plus durable des déchets. Les campagnes de distribution sont organisées régulièrement par les collectivités, en particulier par la CANBT et le SINNOVAL en 2025.							
Coûts annuels de collecte et de traitement des DMA : coûts complets hors taxe			253 € /hab.	251 € /hab.	260,75 €/hab.	Non disponible	
Les données relatives aux coûts sont collectées auprès des collectivités en N+2. Le coût complet inclut l'ensemble de toutes les charges (structure, prévention, collecte, traitement, transport).							

Tableau 24. Indicateurs du PRPGD	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Objectifs PRPGD en 2026
Coûts annuels de collecte et de traitement des DMA : coûts techniques hors taxe			220 € /hab.	213 € /hab.	260,70 €/hab.	Non disponible	
Le coût technique inclut l'ensemble des coûts liés à la collecte et au traitement. Les postes de traitement en Guadeloupe sont proches de ceux pratiqués dans les DROM-COM, mais beaucoup plus élevés que ceux de l'Hexagone. Ce coût est quasiment identique au coûts complets car les coûts de traitement sont très élevés.							
Coûts annuels de collecte et de traitement des DMA : coûts aidés hors taxe			244 € /hab.	231 € /hab.	245,5 €/hab.	Non disponible	
Le coût aidé inclut l'ensemble des charges moins les produits (aides, les recettes des ventes, les aides des éco-organismes…). Il a augmenté de 18 % depuis 2019 mais reste proche des valeurs des DROM-COM et de la Corse. Il demeure tout de même 83 % plus élevé que celui de l'Hexagone, mais les services offerts sont plus nombreux (collecte des encombrants et des déchets verts en porte-à-porte).							
Déchets d'activités économiques							
Quantités annuelles de déchets professionnels non dangereux non inertes produits					81 077 t	99 667 t	
Le chiffres concerne les tonnages de déchets non triés, verre, métaux, plastiques, papiers et cartons, textiles et cuir, caoutchouc, bois, équipements hors d'usage, DEEE, minéraux et déchets organiques. Les tonnages de déchets verts ont doublé sur la période 2024- 2025.							
Quantités annuelles de déchets professionnels collectés en déchèteries publiques, en déchèteries professionnelles et via des opérations collectives				17 247 t	21 106 t	43 447 t	
Le chiffre représente la quantité de déchets collectée en déchèterie professionnelle uniquement. Les déchèteries publiques ne font pas la distinction comptable des déchets des particuliers et des professionnels. L'augmentation des tonnages est essentiellement due aux apports de déchets verts et de gravats du BTP.							
Quantité annuelle de déchets des professionnels non dangereux non inertes valorisés		50 925 t	65 193 t	64 615 t	56 068 t	74 353 t	
Ce tonnage représente l'ensemble des DAE non dangereux non inertes produits valorisés en Guadeloupe ou dans l'Hexagone.							
Taux de valorisation des déchets professionnels						82 %	
Ce taux inclut les déchets inertes et dangereux							
Nombre de ports équipés d'une plateforme de collecte des déchets de la pêche et de la plaisance					1	1	
Seul le port de plaisance du Gosier a mis en place une zone de gestion des déchets pour ses clients. Cette pratique reste à étendre aux autres ports de pêche et de plaisance de Guadeloupe.							
Nombre de plans d'épandage et de valorisation réalisés					2	2	
Les plateformes de compostage de Gardel et Damoiseau traitent les déchets organiques issus des procédés de fabrication de sucre et de rhum. Environ 10 à 12 exploitations agricoles sont dans l'obligation de mettre en œuvre un plan d'épandage.							
Quantité annuelle de biodéchets des professionnels collectés					343 t	360 t	
La filière de traitement des biodéchets commence à se développer avec des opérateurs de traitement présents sur le marché. Les quantités devraient évoluer rapidement.							

Tableau 24. Indicateurs du PRPGD	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Objectifs PRPGD en 2026
Déchets du bâtiment et des travaux publics							
Quantités annuelles de déchets inertes collectés en déchèteries publiques, et via des opérations collectives	456 t	1 564 t	1 672 t	1 638 t	1 826 t	1 601 t	
Ce chiffre représente l'ensemble des déblais et gravats déposés par des particuliers et des professionnels en déchèterie publique. Il est en constante progression depuis 2020.							
Quantités annuelles de déchets inertes professionnels collectés en déchèteries publiques, en déchèteries professionnelles et via des opérations collectives					28 686 t	49 825 t	
Le tonnage est basé sur les quantités déclarées par les opérateurs de traitement et une estimation de la part de professionnels déposée en déchèterie publique (données MODECOM 60 % des déchets inertes déposés en déchèterie). Les dépôts de déchets de béton ont fortement progressé en 2025 grâce au gain de notoriété de la filière SGB.							
Quantités annuelles de déchets du BTP collectés chez les distributeurs					15 000 t	0 t	
En 2025, la filière PMCB est en restructuration, ce qui a impacté le déploiement de la filière. Source CERC							
Quantités annuelles de déchets du BTP valorisés					23 614 t	36 131 t	
La donnée 2025 est issue de la déclaration de l'éco-organisme ECOMINERO et de Janky Environnement. Source CERC							
Nombre de chantiers verts soutenus mis en œuvre					10	7	
La notion de chantier vert étant peu précise, le choix a été fait de suivre le nombre de chantiers certifiés NF Habitat HQE soit en 2025, 7 opérations de 295 logements en NF habitat HQE essentiellement en construction neuve (1 opération de 26 logements en rénovation). Source CERC							
Nombre de marchés publics BTP intégrant des clauses environnementales						101	
Sur les 349 appels d'offres publics publiés en 2025, 101 font état de critères environnementaux.							
Nombre de déchèteries accueillant les déchets inertes				1	1	2	
La déchèterie professionnelle de Jarry et de la Basse-Terre acceptent les déblais et gravats. La filière déchets inertes BTP n'est pas encore opérationnelle. Les conventions de partenariat avec les collectivités sont en cours de finalisation.							
Nombre de distributeurs ayant mis en place une solution de reprise des déchets du BTP				1	1	0	
En 2025, la filière PMCB est en restructuration, ce qui a impacté le déploiement de la filière. Néanmoins, de nouveaux distributeurs seront opérationnels en 2026.							
Déchets dangereux							
Quantités annuelles de DEEE des ménages collectés par mode de collecte	2 799 t 7 kg/hab. 24 % en PAP	2 711 t 7 kg/hab. 27 % en PAP	4 159 t 11 kg/hab. 39 % en PAP	3 682 t 10 kg/hab. 27 % en PAP	3 129 t 8 kg/hab. 16 % en PAP	4 648 t 12 kg/hab. 18 % en PAP	**5 967 t**
Depuis 2019, les flux se dirigent vers les déchèteries, ce qui confirme le bon fonctionnement de la stratégie de sensibilisation des usagers en faveur de l'utilisation de la déchèterie même si le porte-à-porte représente encore une part significative des flux.							
Quantités annuelles de déchets dangereux collectés en déchèteries (hors DEEE)	72 t 0,2 kg/hab.	105 t 0,3 kg/hab.	125 t 0,3 kg/hab.	112 t 0,3 kg/hab.	128 t 0,3 kg/hab.	142 t 0,37 kg/hab.	**1 155 t**
Les quantités sont en hausse en lien avec le déploiement des déchèteries sur le territoire et l'augmentation de la fréquentation.							

Tableau 24. Indicateurs du PRPGD	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Objectifs PRPGD en 2026
Quantités annuelles d'amiante collectées				143 t	235 t	650 t	
La méthode de collecte de la donnée 2025 a permis d'identifier de nouveaux flux, ce qui explique l'augmentation des tonnages.							
Quantités annuelles de DASRI des PAT collectés				11 t	12 t	14,5 t	
Quantités annuelles de DASRI collectés				802 t	791 t	922 t	
Les DASRI sont collectés par deux opérateurs Séché et Ecompagnie. Les DASRI cancéreux, les déchets métalliques (scies, ciseaux) et les déchets cytotoxiques sont envoyés en Martinique pour incinération spécialisée. Les DASRI des patients en autotraitement (PAT) représentent une faible part des quantités collectées.							
Quantités annuelles de DASRI cytotoxiques et de médicaments non utilisés exportés en Martinique (Tonnes et pourcentage)				56 t	32,6 t	32,4 t	
Tous les DASRI et médicaments non utilisés sont exportés vers la Martinique pour incinération. Tous les DASRI cytotoxiques sont exportés vers la Martinique, une partie est traitée localement et une autre partie est exportée vers l'hexagone (transit en Martinique). En 2023, les 18 % correspondent à la part de déchets traités en Martinique.							
Quantités annuelles de DASRI et piquants tranchants exportés en Martinique				0,6t 0,2 %	0,47 t 7 %	0,5t 0,13 %	
La majorité des piquants tranchants sont traités en Guadeloupe. Seules les pièces volumineuses sont exportées vers la Martinique.							
Quantités annuelles de DEEE traités / prétraités localement				5 249 t 14 kg/hab.	5 859 t 15,23 kg/hab.	6 475 t 16,85 kg/hab.	
Les DEEE collectés sont prétraités sur le territoire par les opérateurs de traitement et les sous-produits sont exportés dans l'Hexagone. Les éco-organismes ECOLOGIC et ECOSYSTEM sont en charge d'organiser les filières.							
Quantités annuelles de VHU pris en charge				1 559 t	1 660 t	10 075 t VHU 12 146 t Carcasse VHU	
CHANGEMENT DE METHODE DE CALCUL : Les données 2023 et 2024 font état des tonnages de VHU abandonnés sur la voie publique. La donnée 2025 est collectée auprès des centres de traitement et de broyage VHU certifiés. Elle concerne l'ensemble des véhicules en provenance des professionnels, garagistes, particuliers, communes....							
Taux de valorisation des VHU					94 %	98 %	
L'estimation est faite sur la base des pratiques des opérateurs de traitement VHU1. Elle est proche des taux de l'Hexagone.							
Quantités annuelles d'EVPP et de PPNU collectés					572 t	475 t	
Le chiffre représente les quantités collectées d'emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) et les produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) par un opérateur de traitement spécialisé dans le traitement de déchets issus de l'agriculture.							
Déchets en situation exceptionnelle							
Quantités annuelles de sargasses collectées				27 500 t	58 689 t	45 600 t	
Le chiffres est une estimation de la masse humide de sargasses collectées en 2025 sur les 25 sites de collecte répartis comme suit : 4 en Basse Terre, 12 en Grande-Terre, 3 à La Désirade ,3 à Marie-Galante et 3 aux Saintes.							
Nombre de plans d'épandage et de valorisation réalisés					2	2	
Les plateformes de compostage de Gardel et Damoiseau traitent les déchets organiques issus des procédés de fabrication de sucre et de rhum. Environ 10 à 12 exploitations agricoles sont dans l'obligation de mettre en œuvre un plan d'épandage.							

Tableau 24. Indicateurs du PRPGD	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Objectifs PRPGD en 2026
Nombre de rencontres sur la gestion des déchets infectieux en période de pandémie organisées en cumulé				10	10	10	
Aucune rencontre organisée en 2025.							
Montants annuels des aides financières destinées à la collecte et à la valorisation des algues					800 k€	1,8 M€	
Le montant correspond aux aides reçues pour réaliser la collecte des algues. L'augmentation des fonds mobilisés témoigne de la reconnaissance croissante de l'importance de cet enjeu pour le territoire.							
Actions de prévention							
Nombre d'appels à projet lancés en matière de prévention					1	1	
En 2025, la CANBT a ouvert un appel à manifestation d'intérêt « Challenge Mon Asso Ecolo » en association avec la DEAL.							
Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels					0	4	
Le SINNOVAL et la CANBT ont organisé plusieurs actions dans le cadre Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Le SINNOVAL a mené une campagne de communication sur les réseaux sociaux « Les déchets KEZAKAKO » et la CANBT une série de posts « MERCREDI de la Pédagogie ». La CANBT a publié un guide des déchèteries mis à disposition des usagers.							
Actions PRAEC							
Nombre de villages régionaux de l'économie circulaire réalisés			1	0	0	1	
Nombre d'annuaires des acteurs de l'économie circulaire réalisés					2	1	
Les 14 et 15 novembre 2025, la Région Guadeloupe a organisé la 3e édition du Village régional de l'économie circulaire. L'événement a réuni 42 exposants et 12 partenaires institutionnels autour de solutions et d'initiatives locales en faveur d'une utilisation plus durable des ressources. Une attention particulière a été portée au jeune public, avec 700 scolaires sensibilisés.							
Nombre annuel d'animateur(rice)s d'actions en EC				7	7	7	
Le déploiement des différents postes de chargés de mission permet de réaliser des actions d'observation, d'animation de groupes de travail et de rencontres mais aussi d'assurer la diffusion, le partage de retours d'expériences et l'émergence de nouveaux projets. En effet, le territoire dispose de 7 animateurs d'actions EC : un chargé de mission Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire, un chargé de mission Économie Circulaire à la Chambre de commerce et de l'industrie, deux chargés de mission filière REP, à la Région et l'Interfilière REP 971, deux ingénieurs déchets et économie circulaire à l'ADEME, un chargé de projet déchets et économie circulaire à la Région Guadeloupe.							
Nombre de rencontres annuelles du réseau				5	3	3	
En 2025 ont eu lieu, le «Village Régional de l'Economie Circulaire», les «Chiffres clés des déchets et de l'économie circulaire » et les «Rencontres Eko Innovation ». Par ailleurs, de nombreuses manifestations citoyennes sont réalisées par les associations. Cependant, à ce jour nous ne pouvons pas comptabiliser ces évènements.							

RÉPERTOIRE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADEME : Agence de la transition écologique

AER : Antilles Energie Recyclage

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

AV : Apport Volontaire

BAV : Borne d'Apport Volontaire

CAGSC : Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

CAPEX : CAP Excellence

CCMG : Communauté de Communes de Marie-Galante

CANBT : Communauté d'Agglomération de Nord Basse-Terre

CANGT : Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre

CCI-IG : Chambre de commerce et de l'industrie des Îles de Guadeloupe

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DCT PRO : Déchèterie professionnelle

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DV : Déchets Verts

ECT : Extension des consignes de tri

EMR : Emballage Ménager Résiduel

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

LTECV : Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ORDEC : Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHV : Papiers et emballages hors verre

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

SNR : Société Nouvelle de Récupération

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

TDA : Traitement des Déchets Automobiles

VHU : Véhicules Hors d'Usage

GLOSSAIRE

Collecte

Opération consistant en l'enlèvement des déchets de points de collecte pour les acheminer vers un lieu de tri, de regroupement, de valorisation, de traitement ou de stockage.

Collecte en apport volontaire

Elle s'effectue par le biais d'un équipement spécifique qui est la borne. Ces bornes accessibles à l'ensemble de la population sont collectées en fonction de leur remplissage et d'un planning.

Collecte en porte-à-porte

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers et dans lequel celui-ci est collecté, à domicile ou à proximité immédiate du lieu de production.

Déchets dangereux

Déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine ou l'environnement.

Éco-organismes

Structure à but non lucratif, agréée par les pouvoirs publics, à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP). Financée par les contributions des producteurs sur le principe du pollueur-payeur, elle organise ou finance des actions de prévention et de gestion des déchets, notamment l'écoconception, le réemploi, la réparation, la collecte, le tri et le recyclage des produits concernés.

Élimination

Opération qui n'est pas de la valorisation même lorsqu'elle a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières, produits ou d'énergie.

Prévention

Désigne toute mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.

Ratio de collecte

Indicateur utilisé pour réaliser le rapport entre le tonnage collecté et la population desservie par les collectes et/ou les déchèteries.

Stockage

Le stockage est le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. Il concerne la fraction de déchets qui ne peut être valorisée sous forme de matière ou d'énergie.

Valorisation matière

Opérations de valorisation de matériaux, telles que le recyclage, le remblaiement, le compostage.

RÉPERTOIRE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition de la population et des communes par EPCI et par syndicat 07
Tableau 2. Nombre d'habitants par point d'apport volontaire PEHV 15
Tableau 3. Nombre d'habitants par point d'apport volontaire Verre 17
Tableau 4. Nombre de collectes réalisées par mois 18
Tableau 5. Flux collectés en porte-à-porte 19
Tableau 6. Tonnages par flux en déchèterie 22
Tableau 7. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par mode de collecte 25
Tableau 8. Évolution des flux de déchets ménagers et assimilés par EPCI 26
Tableau 9. Tonnages traités par les opérateurs, collectés par les collectivités et DAE estimés en 2025 30
Tableau 10. Filières de gestion selon la typologie des déchets 32
Tableau 11. Solutions de collecte en Guadeloupe 35
Tableau 12. Tonnages de flux REP collectés 36
Tableau 13. Répartition des coûts (€ HT /hab) 37
Tableau 14. Coût aidé global (en € HT/hab.) 38
Tableau 15. Coût de la TGAP (en € /t) 38
Tableau 16. Recettes, coûts complets, coûts aidés, recettes/coût complet par flux (en € HT/hab.) 39
Tableau 17. Organisation du traitement des ordures ménagères résiduelles 40
Tableau 18. Organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles 40
Tableau 19. Organisation de la collecte des papiers graphiques et emballages (hors verre) 40
Tableau 20. Organisation de la collecte du verre 40
Tableau 21. Organisation de la collecte des déchets occasionnels 40
Tableau 22. Bilan des déchets occasionnels 41
Tableau 23. Suivi des principaux objectifs du PRPGD 42
Tableau 24. Indicateurs du PRPGD 42-47

RÉPERTOIRE DES CARTES

Carte 1. Répartition des EPCI et du syndicat en Guadeloupe 13
Carte 2. Nombre d'habitants par point d'apport volontaire 15
Carte 3. Ratio de collecte du verre en kg/hab. 18
Carte 4. Localisation des déchèteries publiques 21

RÉPERTOIRE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Bilan des OMR produites depuis 2021 en Guadeloupe 11
Graphique 2. Évolution des ratios d'OMR collectés par EPCI (kg/hab./an) 12
Graphique 3. Évolution du nombre de composteurs distribués par EPCI 12
Graphique 4. Tonnages et ratios de PEHV collectés depuis 2021 en Guadeloupe 16
Graphique 5. Évolution des ratios de PEHV collectés par EPCI (kg/hab./an) 16
Graphique 6. Bilan du verre collecté depuis 2021 en Guadeloupe 17
Graphique 7. Évolution des ratios de verre collecté par EPCI (kg/hab./an) 17
Graphique 8. Évolution des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte 19
Graphique 9. Évolution des ratios de déchets collectés en porte-à-porte 19
Graphique 10. Évolution des ratios de déchets collectés en porte-à-porte par EPCI 20
Graphique 11. Évolution des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte par EPCI 20
Graphique 12. Évolution des ratios de PEHV collectés en porte-à-porte par EPCI 20
Graphique 13. Évolution des ratios de déchets occasionnels collectés en porte-à-porte par EPCI 20
Graphique 14. Évolution du nombre de déchèteries par EPCI 21
Graphique 15. Évolution des tonnages en déchèterie 21
Graphique 16. Tonnages en déchèterie en 2024 et 2025 22
Graphique 17. Évolution des tonnages en déchèterie 23
Graphique 18. Évolution des flux de matières selon le mode de collecte 24
Graphique 19. Évolution des ratios de déchets ménagers et assimilés (kg/hab./an) 25
Graphique 20. Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés par mode de collecte 25
Graphique 21. Taux de refus de tri PEHV et taux de non-conformité du verre 26
Graphique 22. Évolution des tonnages entrants en installations de traitement 30
Graphique 23. Répartition des types de déchets traités en Guadeloupe en 2025 31
Graphique 24. Répartition des types de déchets exportés en 2025 31
Graphique 25. Répartition des tonnages par destination en 2025 31
Graphique 26. Tonnages de déchets importés pour traitement en Guadeloupe en 2025 31
Graphique 27. Évolution des tonnages d'encombrants collectés 41
Graphique 28. Évolution des tonnages de déchets métalliques collectés 41
Graphique 29. Évolution des tonnages de déchets verts collectés 41
Graphique 30. Évolution des tonnages de DEEE collectés 41
Graphique 31. Évolution des tonnages de cartons collectés 41
Graphique 32. Évolution des tonnages de mobilier collectés 41

SYNERGÎLES
Pôle d'innovation de la Guadeloupe

ORDEC GUADELOUPE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ressources documentaires

L'ensemble des travaux de l'observatoire sont téléchargeables sur www.synergile.fr















OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GUADELOUPE

Synergîles

Immeuble France-Antilles
ZAC de Moudong
97122 Baie-Mahault
Guadeloupe

www.synergile.fr

Rédaction : Bethlehem HICKMAN avec l'appui du comité technique de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (Région Guadeloupe, ADEME, DEAL et Synergîles)

Mise en page : Synergîles

Cartes : Anouk ROBILLARD (Région Guadeloupe)

Crédit photos : Synergîles

REGION GUADELOUPE
Archipel d'Avenir

PRÉFET DE LA GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE